N° 200 / 4
octobre-
décembre
2020
7 €

Le Lien des Chercheurs Cévenols

- **Une industrie régionale vue à travers la numismatique** (l'usine chimique de Salindres)
  Michel Roucaute
- **Le marquis de Vissec, délateur d'un faux complot de religionnaires des Cévennes**
  Bernard de Fréminville
- **Le compoix de 1656 de Saint-Hippolyte-de-Caton**
  Raymond Lanfranchi
- **Contribution à l'étude des petites villes sur la Régordane (Génolhac, Portes, Villefort)**
  Marie-Lucy Dumas
- **Manuscrits de La Fare-Alais**
  Marinette Mazoyer

font vive

Sommaire

• **Éditorial,** par Marie-Lucy Dumas, p. 111

• **Une industrie régionale, vue à travers la numismatique : l'usine chimique de Salindres,** par Michel Roucaute, p. 112

• **Le marquis de Vissec. Délateur d'un faux complot des religionnaires des Cévennes,** par Bernard de Fréminville, p. 117

• **Le compoix de 1656 de Saint-Hippolyte-de-Caton,** par Raymond Lanfranchi, p. 125

• **Contribution à l'étude des petites villes de moyenne montagne au Moyen Âge : Génolhac, Portes et Villefort,** par Marie-Lucy Dumas, et les notes de Jean-Luc Fray, p. 129

• **Manuscrits de Gustave de La Fare-Alais,** par Marinette Mazoyer, p. 139

• **Vente de métier à mailles pour tisser les bas, 1786 à St-Jean-de Gardonnenque,** par Marie-Lucy Dumas, p. 143

Le numéro 200 court sur quatre revues en pagination continue. Ce numéro commence donc à la page 109.

Fenêtre géminée trilobée à Génolhac, sur la Régordane. Photo BMJ

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT-VIVE
(Association créée en 1961)
Siège social : 3, Grand Rue
30450 Génolhac

Fondateurs :
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)

Présidents honoraires
Pierre A. Clément († en 2014)
Yannick Chassin du Guerny († en 2019)

Bureau :
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Marinette Mazoyer et Michel Wienin
Secrétaire : Marinette Mazoyer
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésorier : Frédéric Boyer
Chargé des hors séries : Robert Laganier

Conseil d'administration :
Bernard Atger, Jean-Louis Borrelly, Richard Bousiges, Frédéric Boyer, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Bernard de Fréminville, Robert Laganier, Dominique Lemaitre, Brigitte Mathieu-Jaffuel, Marinette Mazoyer, Jean-Gabriel Pieters, Pierre Rolland, Madeleine Souche, Henri Teisserenc, Michel Wienin.

Comité de rédaction :
Bernard Atger, Christine Atger, Marie-Lucy Dumas, Bernard de Fréminville, Brigitte Mathieu-Jaffuel, Marinette Mazoyer, Jean-Gabriel Pieters, Pierre Rolland, Pauline Roux, Madeleine Souche, Michel Wienin.

Rédactrice en chef :
Brigitte Mathieu-Jaffuel,
b.mathieu.jaffuel@gmail.com

Conseil scientifique :
Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Catherine Gay-Petit, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier.

Courrier postal :
L.C.C. Font-Vive,
3, Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr
Téléphone : 07 81 88 88 36
Site Internet : http://www.cevenols.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive, Infographie Sébastien Chenaud.

La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication :
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 -
ISSN : 0335-6264
Imprimé par Copy-Media
Parc d'activités du Courneau
1 bis avenue Guitayne
33610 Canéjan
Dépôt légal : à parution

Tarifs
Adhésion seule : 10 €
Adhésion de soutien : 20 €
Abonnement sans adhésion : 24 €
Abonnement + adhésion : 30 €

Chèque bancaire ou postal - Règlement :
- de préférence par virement (IBAN : FR23 2004 1010 0902 0001 4C03 012 - à la banque postale, compte n°2000 14 C Montpellier)
- sinon par chèque à l'ordre de « L.C.C. – Font Vive » à adresser au trésorier : Frédéric Boyer, 38 impasse Croix de Régnier, 13004 Marseille

Publication des articles.
Les textes seront publiés après sélection du comité de lecture sous forme d'éditions électroniques (site internet et/ou cdrom) et papier. L'envoi d'une proposition d'article pour publication implique l'acceptation tacite des conditions suivantes : les auteurs cèdent à l'association Le Lien des Chercheurs Cévenols le droit exclusif de publier, diffuser et vendre leurs textes sur tout support.
Les textes doivent être originaux et ne peuvent faire l'objet d'une autre publication sans autorisation de l'auteur et du Lien des Chercheurs Cévenols.

À noter dans vos agendas

30 janvier 2021 : Comité de rédaction et Conseil d'administration à Avèze.

Au regard de la situation sanitaire, il n'y a pas d'autre programmation envisagée à ce jour.

Éditorial : 50e anniversaire du Parc national des Cévennes et 60e anniversaire de FontVive-L.C.C.,

3ème partie : FontVive et ses promoteurs face aux oppositions au Parc

par Marie-Lucy Dumas

En 1967, puis plus nettement accentuées en 1968 et 1969, les réticences et les griefs concernant l'établissement du Parc national des Cévennes commencent à prendre de l'ampleur. Elles émanent de conseils municipaux, de personnalités cévenoles reconnues comme André Chamson et Jean-Pierre Chabrol, et d'associations comme Terre Cévenole et Comité de Jacreste Elles portent sur deux points importants :

- *trop d'État et peu d'élus locaux :* de nombreuses municipalités protestent de ce que le conseil d'administration prévu soit entièrement composé de techniciens et représentants de tous les ministères « des pouvoirs exorbitants » et que la place des élus y soit totalement minoritaire. Cette situation a perduré jusqu'en 2000. Pourtant après recueil de l'avis des municipalités concernées en 1969, se détache une majorité favorable, en attendant les décrets d'application. Une analyse plus poussée des résultats du référendum de 1969 et des législatives de 1968 montrerait un lien entre antigaullisme et craintes et réticences à l'égard du parc, de la part de la droite conservatrice comme de la gauche socialiste et communiste.

- *le tourisme comme développement :* face à une zone en désertification le tourisme a été envisagé comme le mode de développement dans le cadre des plans quinquennaux qui font de l'arrière pays cévenol une arrière-cour à sauvegarder alors que la bétonisation de la côte languedocienne s'accélère. La grande inquiétude est celle d'un tourisme de masse, folklorique et destructeur des paysages. Cette question pose celle du développement souhaitable et de quel type de développement. Le comité de Jalcreste va même plus loin : la création d'un parc est incompatible avec les activités agricoles, relayé par les agriculteurs qui craignent trop de règlementations pour leurs productions ou l'aménagement des parcelles cultivées.

Les promoteurs institutionnels, Chambres d'agriculture, préfets, ministre de l'agriculture, entreprennent une vaste campagne d'explications dans les communes, particulièrement sur la chasse, la pêche, la cueillette des champignons et des myrtilles, les activités agricoles et forestières. Fin 1968 sur 63 communes concernées 20 ont émis un avis défavorable. Les 43 autres ont émis un avis favorable sous conditions pour la plus grande partie d'entre elles.

La revue *Font Vive* a largement développé tous les aspects positifs du Parc (voir LCC 200-3) en martelant le concept « parc national culturel ». En 1969, le docteur Jean Pellet est interrogé par *Le Méridional* :

Un territoire tellement vaste !

« *Quand on parle du parc les gens ont une réaction fausse. Ils appréhendent la contrainte. Je ne pense pas que ce soit cela. Certes, dans l'idée de parc, il y a la notion de préservation de ce pays qui ne doit pas être défloré par la vie de tous les jours. Mais ce qui échappe à beaucoup de gens, c'est que ce territoire est tellement vaste, qu'il peut permettre des réalisations les plus contradictoires. D'un côté, l'impératif de la conservation, ailleurs, l'aménagement, le tourisme, la viabilité.*

Ce qu'il faut faire c'est créer des îlots en traumatisant le moins possible la vie locale, le reste étant dédié à la vie de tous les jours ».

Pas de contradiction entre esthètes, touristes et arboriculteurs

Il y avait des esthètes qui ne parlaient que de protection, il y avait les touristes qui exigeaient du monde : tout pour le tourisme. Il y avait le groupe qui ne parlait que de planter des arbres, chacun avait une part de vérité, personne n'avait totalement tort. De la protection, certes, il en fallait, mais pas trop. Pas question de fermer le pays au tourisme, puisque, en définitive, c'était pour l'homme que nous travaillions. Reboiser était indispensable Mais il fallait agir dans ce domaine avec prudence et circonspection.Tous ces points de vue étaient conciliables en créant des zones, chacune ayant sa vocation propre.

Pourquoi faire de l'uniforme où la diversité est possible ?

Car il faut penser à ces populations cévenoles qui s'accrochent à la terre. Ce n'est pas avec des panneaux d'interdictions que nous la retiendrons, mais en l'aidant à récolter ses produits incomparables. Il faut rentabiliser ses exploitations en leur accordant des exonérations, à ce prix seulement, nous tiendrons. Je vois très bien un «agrotourisme», les paysans nourrissant les étrangers de passage. C'est une vue un peu biblique mais qui est séduisante.

Mais pas n'importe quel tourisme, et pas n'importe où

Ce qu'il faut dans nos Cévennes, ce n'est pas le tourisme qui passe, mais celui qui a gardé un souvenir, qui vient le rechercher et qui, à cause de ce souvenir, respecte, ne sabote pas. C'est le tourisme de contact.... Vous comprenez que le long de la route nationale 106 (actuelle D 906 reclassée) *et de la voie ferrée de Paris on pourra faire ce que l'on veut. Il est pas question d'interdire quoi ce soit. Je répète, il faut de la protection et des zones d'aménagement touristique.*

La revue *Font Vive* disparaît en tant que revue, à la place paraissent deux numéros de grande envergure par le nombre de pages et les sujets traités issus de deux enquêtes menées par des étudiants en architecture, des beaux arts et des locaux :

n° 1 *Atlas du Parc national des Cévennes, 1968* : un premier relevé géologique, climatologique, agriculture, offre touristique, histoire, monuments etc...

n° 2 : *Architecture ancienne et moderne*. Dans cet opuscule qui commente les travaux de jeunes architectes (dont de très nombreux relevés de maisons) sur le terrain on lit cette phrase qui a fait hérisser les conservateurs de tout poil : « *car une architecture (surtout traditionnelle) est la résultante des réponses aux besoins qui programment une habitation. Si les besoins changent, l'architecture doit nécessairement changer* ». Mars 1969

Le 3ème devait être consacré au mobilier et n'a jamais vu le jour malgré l'enquête photographique menée en 1969-70.

Dans ces années, le docteur Pellet constatant que l'association Font Vive avait atteint ses buts principaux, vendait le local de Font-Vive au Parc national, et avec Jean François Breton en 1973, ils créaient le numéro 00 du Lien des Chercheurs Cévenols. Pour fêter ces 60 années, le site cevenols.fr a mis en ligne, en accès facile et gratuit les 183 premiers numéros de LCC que vous pouvez télécharger à partir d'un répertoire détaillé des sommaires.

1970 a marqué une étape, l'équipe actuelle de LCC en marque une autre avec de nouveaux outils mis à disposition des adhérents : une collection numérique sur le site cevenols.fr : attention, cela sera opératif à partir de janvier 2021.

Dans le numéro 201 de 2021, la suite de la création de L.C.C.

Une industrie régionale, vue à travers la numismatique : L'usine chimique de Salindres

par Michel Roucaute

Depuis le milieu du XIXe siècle, un établissement important et prospère de l'industrie française se maintient dans notre région : l'usine chimique de Salindres.

À l'occasion du 150e anniversaire de sa fondation, l'AREHIS (Association pour la Recherche et l'Etude de l'Histoire Industrielle de Salindres) a publié en 2005 ce qui est la principale source de documentation du bref historique qui va suivre : un très bel ouvrage, auquel ceux qui désirent approfondir le sujet pourront se reporter.

En complément à cette savante publication, il parait intéressant de mettre en lumière un aspect quelque peu méconnu de cet établissement : sa riche numismatique, c'est-à-dire les nombreuses médailles et les jetons qui furent émis au cours de son existence.

L'usine fut établie en 1855, pour la fabrication de la soude, par le chimiste Henry Merle, originaire de l'Isère. Il acquit d'immenses marais salants à Salin de Giraud, car le sel marin est nécessaire pour produire la soude. Le charbon cévenol fournissait la source d'énergie, ce qui explique l'installation de cette industrie dans notre région. Le chemin de fer acheminait tous ces produits. La raison sociale de l'usine était : « Compagnie des Produits Chimiques d'ALAIS et de la CAMARGUE » (*fig.1, 2 et 5*). Dès 1860, débuta la production de l'alumine, et son dérivé, l'aluminium. Ce métal nouveau était alors presque aussi cher que l'or... La belle impératrice Eugénie, et les grandes dames de sa cour, avaient des bijoux en alu, considérés alors comme le sommet du raffinement (*fig.18*). Salindres fut vraiment le berceau de l'aluminium ; pendant trente ans, ce fut la seule usine au monde capable d'en produire. D'à peine 500 kg par an en 1860, la production atteignit trois tonnes en 1889... Étaient aussi fabriqués le carbonate de soude,

le chlorure de chaux, l'acide sulfurique et divers autres produits chimiques, dont le sulfate de cuivre, bien connu des viticulteurs pour combattre le mildiou.

De 1877 à 1916, l'usine fut dirigée par le célèbre Pechiney (*fig.10, 11, 12 et 13*). Pendant la Première Guerre Mondiale, elle fournit des produits entrant dans la composition des explosifs destinés à l'artillerie. Un laboratoire de chimie organique fut créé en 1921 ; deux ans après, un grand atelier de produits fluorés. La production ralentit pendant la Guerre de 1939-1945. Dans les années 1950, débuta la fabrication d'alumines spéciales, sous forme de « billes », catalyseurs destinés à l'industrie pétrolière (*fig.16*). Elle se poursuit aujourd'hui, par la Société AXENS, tandis que la Société RHODIA, aujourd'hui SOLVAY, sur le même site, continue la fabrication de produits chimiques. La Société GEO-GALLIUM, a produit le gallium jusqu'en 2006.

L'usine a rythmé, pendant un siècle et demi, la vie d'une petite ville et de ses environs. Aujourd'hui encore, avec environ 500 salariés, c'est le plus gros employeur industriel de l'arrondissement d'Alès (*fig.20*). La société AXENS, en pleine expansion, exporte ses productions dans le monde entier.

Voici quelles furent les raisons sociales successives de l'entreprise. Nous allons en retrouver plusieurs sur les médailles et les jetons.

ALAIS ET CAMARGUE en 1856 (*fig.1, 2 et 5*)
ALAIS, FROGES et CAMARGUE, de 1921 à 1949 (*fig.6, 7, et 8*)
PECHINEY, de 1950 à 1961 (*fig. 6, 10, 11, et 12*)
PECHINEY St GOBAIN, de 1962 à 1971
RHONE PROGIL, de 1972 à 1974 (*fig.13*)
RHONE POULENC CHIMIE FINE, de 1975 à 1980
RHONE POULENC SPECIALITES CHIMIQUES, en 1981
RHONE POULENC SPECIALITES CHIMIQUES « Nationalisé » de 1981 à 1985
RHONE POULENC CHIMIE, de 1986 à 1997
RHODIA CHIMIE, de 1998 à 1999

Puis, en 1999, trois sociétés sont créées sur le site, deux sont aujourd'hui en activité :

RHODIA ORGANIQUE, dénommée RHODIA OPERATION depuis 2006, aujourd'hui renommée SOLVAY
PROCATALYSE, qui deviendra AXENS en 2001 (*fig.16*)
GEO-GALLIUM qui cesse son activité en 2006

Bien sûr, cet article n'est qu'un très court résumé de ces activités industrielles. Une multitude de produits furent fabriqués par l'usine depuis sa fondation ; nous n'en donnerons pas la liste ici, ce n'est pas notre sujet.

La présentation qui suit ne prétend pas être exhaustive : il peut exister d'autres médailles émises au cours de la longue vie de l'entreprise, non répertoriées ici. J'ai mentionné toutes celles que j'ai retrouvées. Si vous apprenez l'existence de quelqu'autre, amis lecteurs, je serais très heureux de la connaître.

Fig.1 : Médaille en argent, diam. 36mm, signée « Sterngraveur-Paris » non datée, émise dans les premières années de l'usine : les armes sont celles d'Arles, commune sur laquelle se trouvent les Salins de Giraud, de Lyon, où était le siège social, et d'Alais. Cette médaille date incontestablement du Second Empire (1852-1870) : ce qui le prouve, c'est le chef des armes de Lyon, au centre, chargé de trois abeilles impériales. Aujourd'hui, cette ville a repris ses armes d'origine, au chef chargé de fleurs de lys d'or (voir la médaille en fig.4). L'élégante couronne du revers est formée de branches de roseaux, symbolisant la Camargue. Cette médaille a été frappée en argent, en bronze et en aluminium (Fig.1 bis). Dans ces trois métaux, elle porte sur la tranche le poinçon « abeille », ce qui indique qu'elle a été fabriquée par la Monnaie de Paris entre 1860 et 1879.

Fig.1 bis : même médaille en argent, bronze et aluminium.

Il existe une autre médaille en aluminium, dont l'avers est identique, et dont le revers est garni de cette inscription : ARRIVEE DES EAUX DU GARDON A SALINDRES 10 SEPTEMBRE 1872. Elle est d'une très grande rareté.

Fig.2 : Le bas-relief sculpté au dessus de la porte de la Maison de l'Administration de l'usine de Salindres reprend, au détail près, les mêmes armoiries que la médaille ci-dessus.

Fig.3 : Bon de vivres, XIXe siècle. Jeton de nécessité au moyen duquel les salariés pouvaient obtenir des denrées alimentaires dans les magasins établis par la direction de l'établissement, dans le cadre de la politique « paternaliste » des industriels de cette époque (qui se pratiquait aussi dans l'industrie minière).

Fig.4 : Plaquette en aluminium à l'effigie de Jean-Baptiste et Louis GUIMET, fondateurs et présidents de la société de Salindres. Les armes du revers sont celles de Saint-Jean-de-Maurienne, où se trouvait une usine électrique alimentée par les torrents alpins, Lyon, Arles, et Alais (sur laquelle le « demi-vol d'argent » communément appelé « l'aile de pigeon » est curieusement renversée).

Fig.5 : Essai monétaire en alu de 1908, pour 5 et 10 centimes (l'avers est identique pour les deux). Ces curieuses pièces, à l'effigie de Cérès, la déesse des moissons, comme la plupart des monnaies françaises de la fin du XIXe siècle, ne sont pas des jetons de nécessité. La Compagnie d'Alais et de la Camargue aurait-t-elle soumis au Gouvernement un projet de fabrication de numéraire, en aluminium ? Elle était dans ce cas très en avance sur son temps, car ce n'est qu'à partir de la Seconde Guerre Mondiale (1939-1945) que des pièces de monnaies de ce métal économique et léger ont été émises en France.

Fig.6 : Médaille de la période 1921-1949 : « Alais Froges et Camargue » Le cartouche vierge, au bas du revers, était prévu pour accueillir le nom du récipiendaire. Les armes de la petite ville de Froges, dans l'Isère, où se trouvait une usine d'aluminium rachetée par la société, s'ajoutent à celle d'Alais et de l'Arles camarguaise.

Fig.7 : Médaille en alu de l'usine de Froges (avant 1921). Allégorie de l'Industrie. Le petit personnage, au premier plan, tient un caducée : c'est Mercure, le dieu du commerce. Les deux petites protubérances sur sa tête sont les ailes de son casque... non, ce n'est pas Lucifer avec ses cornes !

Fig.8 : Médaille en alu de style « art déco », gravée par THENOT, avec son coffret, de la CCI d'Alès, éditée le 24 avril 1938, par la Cie ALAIS FROGES et CAMARGUE. A l'avers, le profil de Mercure, le dieu du commerce, est accompagné d'un paysage imaginaire où figurent toutes les industries du

bassin alésien. Au revers, le bâtiment représenté est l'ancien évêché d'Alès, où se trouvait la CCI jusque dans les années 1970. C'est aujourd'hui la Caisse d'Epargne. La couronne végétale, au dessous, est composée de vigne, d'olivier et de châtaignier.

Fig.9 : Médaille en alu à l'effigie du chimiste Henri Sainte-Claire-Deville, qui a travaillé à Salindres. Centenaire de l'aluminium (1854-1954). La Capitale se l'est approprié, alors qu'il a été créé à Salindres : selon que vous soyez...

Fig.10 : Médaille en alu des années 1950 signée T.RIOLO. Un ouvrier costaud tient dans ses bras un lingot d'aluminium. Au revers, un paysage alpestre, une « cornue » représentant la Chimie, et un éclair pour l'Electricité.

Fig.11 : Médaille en aluminium frappée en 1955, pour le centenaire de l'usine. A l'avers, les portraits accolés de Merle, Pechiney et Héroult, les premiers directeurs. Au revers, Zeus lançant la foudre, symbolise le Génie de l'Electricité.

Fig.12 : Médaille datée de 1960, gravée par le célèbre graveur toulousain Georges Guiraud, très connu des numismates pour être le créateur des pièces de 50, 20, et 10 francs des années 1950.

Fig.13 : Médaille en alu « bronzé » de la période « Pechiney Progil » 1972-1974. Les fruits, les épis de blé et les raisins symbolisent les bienfaits apportés à l'agriculture par les produits chimiques (Ce n'était pas encore la mode du « bio »).

Fig.14 : Médaille attribuée aux salariés des industries chimiques, en récompense de leur ancienneté. Elle est accompagnée d'une prime variant selon le grade et la durée des services du récipiendaire ; elle existe en alu, en bronze et en argent. L'avers représente l'allégorie de la Science, tenant une palme au dessus du buste de Lavoisier, le fondateur de la chimie moderne, guillotiné sous Robespierre.

Fig.15 : Jeton de « lampisterie », pour la période Rhône-Poulenc : 1975-1997.

Fig.16 : Médaille en bronze argenté de la société PROCATALYSE (aujourd'hui AXENS), éditée pour sa fondation en 1996. Belle gravure de l'usine de Salindres, avec, au premier plan, une forêt, allusion à l'innocuité environnementale de l'entreprise, et au dessus, un arc en ciel formé par les « billes » d'alumine de catalyseurs.

Fig.17 : Jeton de Caddie en porte-clefs distribué aux visiteurs en 2005, à l'occasion du cent cinquantième anniversaire de l'usine. C'est la copie d'un jeton de nécessité du XIXe siècle (voir la fig. 3).

Fig.18 : L'aluminium, matière nouvelle au doux reflet, légère, inaltérable, a fasciné nos arrière-grands-parents... Très difficile à obtenir, il était réservé à la bijouterie et à l'orfèvrerie ! Voici une charmante petite chevalière de la fin du XIXe siècle fabriquée avec ce métal alors aussi précieux que l'or. On observe, curieusement, que les premiers objets en aluminium, obtenu selon un procédé chimique, ont conservé tout leur brillant d'origine. L'alu actuel,

fabriqué selon un procédé électrolytique, ternit plus vite : sa composition élémentaire est légèrement différente. Le monogramme « AC », signifie : ALAIS CAMARGUE ; on peut l'observer sur les bâtiments de l'usine de la période 1855-1920, notamment sur celui qui abrite les bureaux actuels. (Collection particulière)

Fig.19 : Le « Château », ou Maison de l'Administration, témoin orgueilleux de la prospérité de la fin du XIXe siècle. Il est bâti juste à côté de l'usine ; Monsieur Pechiney y vivait, avec sa famille, et il y faisait cultiver toutes sortes de plantes pour rassurer la population locale sur l'innocuité des émanations de son industrie.

Fig.20 : Vue générale de l'usine chimique de Salindres en Mars 2012.

Le marquis de Vissec, délateur d'un faux complot des religionnaires des Cévennes

Emprisonné douze ans à la Bastille et à Vincennes

par Bernard de Fréminville

Le 26 avril 1753, sur ordre de Monsieur d'Argenson, gouverneur du château de Vincennes, sept personnes sont arrêtées et conduites à la Bastille. Toutes *religionnaires*, elles ont été accusées par le marquis Louis-François de Vissec d'Auriol de former à Paris, de concert avec les religionnaires des Cévennes et des pays étrangers, un complot contre la tranquillité de l'État.

Ce sont :

- Chapelon (Antoine), marchand quincaillier,
- Chapelon (Marie-Madeleine Chaton), femme du précédent,
- Chrétien (Julien-Sébastien),
- Chrétien (Madeleine-Marguerite née Foureau), femme du précédent,
- Mounier (Jean-Baptiste), fourbisseur,
- Sageret, dit Saget (Gabriel-Jean),
- Sirmond (Jean-Jacques ou Jean-Jean).

L'affaire remonte au début de cette année 1753, ce marquis de Vissec étant venu dénoncer leur complot à Monsieur d'Argenson. Un rapport qui est adressé à celui-ci résume l'affaire : « *Il résulte des mémoires et papiers que M. de Vissec a remis à M. d'Argenson qu'un grand nombre de personnes, à Paris, ont formé le projet criminel d'exciter le trouble dans l'État et de porter les sujets du Roi à la rébellion.*

Que ces personnes, pour parvenir à leur but, ont pratiqué des intelligences avec les religionnaires des Cévennes et ceux du pays étranger qu'ils attirent peu à peu, et qu'ils entretiennent ces intelligences criminelles par un commerce journalier de lettres et de courriers.

Que ces gens-là, pour prendre des résolutions, tiennent à Paris des assemblées nombreuses où l'on agite ce qu'il faut écrire aux malintentionnés et les réponses à faire sur leurs dépêches. Et qu'enfin, ceux qui sont ici y font venir clandestinement des armes, de la poudre et des balles qu'ils emmagasinent dans des caves et souterrains secrets, pour s'en servir au besoin. Dans le nombre de ces séditieux que cite de Vissec, il en indique 12 des plus coupables pour être arrêtés de l'ordre du Roi, et chez lesquels il sera nécessaire de faire une perquisition pour y saisir leurs papiers et effets suspects.

M. le comte d'Argenson ayant jugé que c'était à la Bastille qu'il fallait conduire ces 12 personnes ci-après nommées, il est supplié de faire expédier à cet effet 36 ordres, devant y en avoir 3 pour chacun, savoir un ordre pour arrêter, un autre à un commissaire pour faire perquisition, et un troisième au gouverneur de la Bastille pour y recevoir le prisonnier.

Depuis, M. de Vissec a proposé, dans la vue d'assurer le succès de cette affaire, que le Roi lui donnât un ordre adressé à lui-même d'accompagner le commissaire de Rochebrune pour lui indiquer les personnes à arrêter, les papiers et effets à saisir et pour être présent aux interrogatoires.

Si M. le comte d'Argenson juge à propos de donner cet ordre à M. de Vissec, dont le projet est ci-dessous, il est supplié de le faire expédier ».

D'Hémery a Berryer - 13 février 1753. « *Je vis hier le marquis de Vissec qui me dit qu'il fallait ajouter à l'état qu'il m'a remis des personnes à arrêter, et que j'ai eu l'honneur de vous remettre samedi dernier, Bonnier, associé de Chapelon, parce qu'à ce qu'il prétend, c'est lui qui fait passer dans les Cévennes les armes que Chapelon achète à ce sujet et qu'il en soupçonnait au moins 5 dépôts sur les frontières ; il m'a ajouté qu'il me priait instamment de vous rendre compte de cette affaire aujourd'hui parce qu'il aurait l'honneur de vous voir mercredi, sur les 4 heures, pour prendre avec vous les derniers arrangements et demander à M. d'Argenson les ordres en question qu'il attend avec un empressement singulier* ».

27 avril 1753. « *J'ai arrêté Chrétien, sa femme, Sirmond, et saisi leurs papiers, ensuite nous avons fait une perquisition chez Lambert, duquel nous avons saisi les papiers dont aucun ne nous a paru suspect. La difficulté de l'ouverture des portes nous a empêchés d'arrêter Sageret, et de faire une perquisition chez la veuve Léperon et chez Massé, ce que nous avons remis à demain 8 heures du soir ; c'est le restant de toute notre opération, attendu que Rousseau que nous devions arrêter est à Besançon, et que Emmenck chez lequel nous devions faire une perquisition est au grand Châtelet depuis quelques jours.*

Ce que nous avons vu aujourd'hui nous prouve de

plus en plus que les gens que nous avons arrêtés ne sont point coupables et que Vissec est un imposteur ; je crois qu'il est important de s'assurer de lui et de son domestique, qui parait être très fort dans sa confiance, et ce, après que nos dernières opérations seront faites.

Le même jour. *J'ai arrêté Sageret, et fait perquisition chez lui, et ensuite chez la veuve Léperon et chez Massé, desquels nous avons saisi les papiers et mis sous les scellés. Comme Vissec nous a dit qu'il n'avait pas trouvé chez Chrétien tous les papiers qui regardaient sa prétendue manœuvre, et qu'il croyait qu'ils étaient chez Fourreau, son beau-frère, et qu'il était essentiel d'y faire perquisition, j'ai cru devoir différer à l'arrêter jusqu'à ce que j'aie eu l'honneur de vous en instruire ; pour cet effet, je l'ai engagé à venir aujourd'hui à 10 h., avec M. de Rochebrune et moi, pour vous rendre compte de tout ce que nous avons fait, et si vous jugez à propos que Vissec soit arrêté sans faire la perquisition qu'il désire et que je crois fort inutile, vous aurez la bonté de nous dire d'aller sur-le-champ à la Bastille examiner les papiers et faire les interrogatoires, et alors M. Chevalier lui fera le compliment* ».

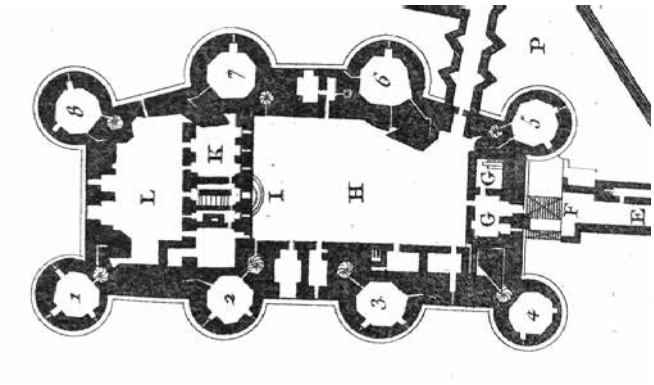

Le 28 avril 1753, sur ordre de Monsieur d'Argenson, le marquis Louis-François de Vissec d'Auriol est arrêté et conduit à la Bastille. Son domestique, Edme-Nicolas Rousset, l'y accompagne « afin de savoir par lui une partie de ses intrigues et le lui confronter en cas de besoins ».

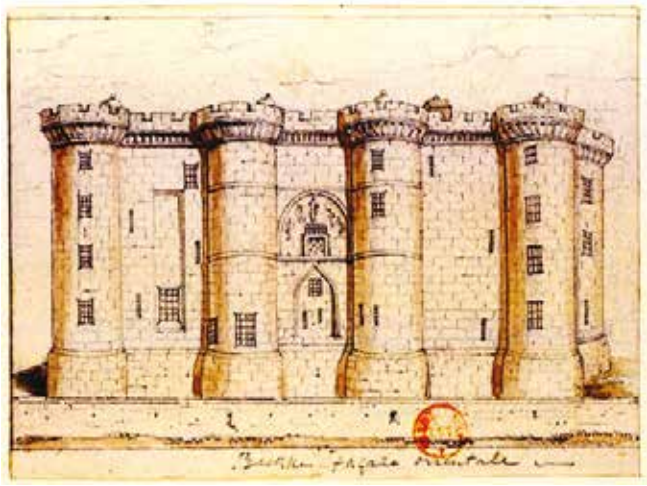

D'Hémery à Berryer - 28 avril 1753. « *J'ai arrêté et conduit à la Bastille de Vissec, de même que Rousset, son domestique, pour lequel je n'ai point d'ordre. Le commissaire de Rochebrune a jugé à propos pour la sûreté des effets et papiers de Vissec, de faire apposer une plaque et un cadenas sur la porte de la chambre garnie qu'il occupait rue Bourgtibourg, ce qui a été exécuté cejourd'hui sur les 9 h. du soir, par Tanière, maître serrurier, en présence de la femme de Vaux, logeant en chambres garnies, ainsi qu'il est constaté par le procès-verbal qui a été dressé à ce sujet* ».

Rochebrune à Berryer - 1er mai 1753. « *J'ai l'honneur de vous envoyer tous les procès-verbaux et interrogatoires que j'ai faits dans l'affaire de Vissec qui ne peut s'empêcher de convenir que tous les particuliers arrêtés sont innocents, qu'il ne s'est rien trouvé de suspect dans leurs papiers, et que leur innocence est prouvée par les interrogatoires qu'ils ont subis, et c'est une justice que de ne point faire languir plus longtemps tous ces particuliers qui sont dans l'attente d'une prochaine liberté qu'ils méritent. Vous avez porté un jugement bien sain dans cette affaire qui vous avait paru illusoire, et que vous aviez rejetée en conséquence comme ne méritant aucune attention.*

Je ne savais à quoi attribuer le motif de la délation de Vissec, je me perdais dans mes réflexions, et si les 2 300 frs qu'il doit à Chrétien me paraissaient pour le perdre, ces mêmes raisons ne subsistaient point envers MM. Sirmond, Sageret, Chapelon et sa femme ; dans l'inquiétude où j'étais pour me fixer à quelque chose de certain, j'ai cru devoir faire des recherches et j'ai enfin découvert que de Vissec, Guenet et sa femme avaient empaumé du Guedon, gentilhomme provençal, âgé de 24 ans, et Bonaire, âgé de 21 ans, demeurant tous deux ensemble au collège de Bourgogne, rue des Cordeliers, et que, sous prétexte d'une affaire d'État qui devait leur produire 30 000 livres, ils avaient engagé Guedon et Bonaire à leur faire pour 8 740 livres de lettres de change et un contrat par-devant notaire de 4 700 livres. Guedon et Bonaire que l'on a poursuivis au Conseil, inquiets sur les sentences qu'on a obtenues contre eux, ont été rassurés, le 28 avril dernier, dans la matinée, par de Vissec qui leur a montré l'ordre du Roi dont il était porteur comme une preuve évidente de l'affaire importante dont il était chargé par S. M.

Les espérances conçues par Guedon et Bonaire se sont évanouies par la nouvelle qu'ils ont apprise que de Vissec avait été arrêté le 28 avril dernier et que Guenet et sa femme étaient disparus le 29 suivant, sur les 6 heures du matin.

Je pense qu'il est très important de faire une perquisition dans la chambre de Vissec, et qu'il sera à propos que son domestique soit interrogé au sujet des liaisons que son maître avait ».

Apostille de Berryer

- Engager s'il est possible MM. Guedon et Bonaire à faire au commissaire de Rochebrune une déclaration des faits qui les concernent, mentionnés dans cette lettre, demain vendredi 4 du présent.

- Faire dire au commissaire Rochebrune et à d'Hémery de se trouver samedi prochain à 7 heures après-midi pour faire une perquisition chez Vissec, si M. d'Argenson l'approuve.

- Dire à d'Hémery de tâcher de découvrir où se tiennent Guenet et sa femme pour pouvoir les arrêter, si par l'interrogatoire que je ferai subir à Vissec dimanche prochain, 6 du présent mois, et par les déclarations de Guedon et Bonaire, on voit qu'ils ont trempé dans ce complot.

D'Hémery a Berryer - 3 mai 1753. « *Par la confrontation que j'ai faite de l'écriture de la lettre ci-jointe qui fut adressée au Roi dans le mois de juin dernier, avec celle de M. de Vissec, je ne fais plus aucun doute qu'il n'en soit l'auteur, le caractère, la ressemblance, la quantité de lettres, le style, la ponctuation et enfin la noirceur de son âme en assurent la preuve qu'il sera aisé de constater, ou par son aveu, ou par la vérification des experts* ».

Les accusations portées contre eux ayant été reconnues comme calomnieuses, le 5 mai 1753, les époux Chapelon et Mounier sont libérés. Sirmont, les époux Chrétien, Sageret, le sont le surlendemain. Rousset, le domestique de Vissec, doit attendre son élargissement jusqu'au 8 août 1753.

Vissec est transféré de la Bastille à Vincennes le 12 décembre 1753.

Berryer à Guyonnet - 1754. « *Sur la représentation que vous me faites du besoin qu'a M. de Vissec de prendre un peu l'air pour sa santé, je consens que vous le fassiez promener dans le jardin intérieur du donjon* ».

Berryer à Guyonnet - 18 septembre 1755. « *M. le comte d'Argenson m'a remis hier au travail la lettre qu'il avait reçue cachetée de Vissec, et en conséquence de la lecture qu'il en a faite, il est convenu que je vous manderais de ne point donner à Vissec papier, encre ni plume, mais seulement des livres pour s'amuser dans sa chambre ; l'intention du ministre est pareillement que vous n'alliez point dans sa chambre et que vous ne le fassiez point venir dans la salle du conseil, à moins d'une nécessité indispensable, et que vous recommandiez à M. de la Boissière d'en faire autant. Voilà les choses à observer à l'avenir par rapport à ce prisonnier* ».

Guyonnet à Berryer - 18 janvier 1756. « *Le 10, ainsi que vous l'aviez décidé, je fis arrêter les deux porte-clefs, Viennot et Chaponnet ; quelques ressorts que j'aie fait jouer, et vis-à-vis les porte-clefs et Vissec, je n'ai pas pu trouver le moindre éclaircissement, peut-être que la présence et interrogatoires que fera M. de Rochebrune pourront les intimider. Vous aurez la bonté de me prescrire sur cela tout ce que vous jugerez à propos. En attendant je laisserai tout dans la position présente ; j'ai établi de nouveaux porte-clefs* ».

Berryer au commissaire Chastelus - 22 janvier 1756. « *Comme je sais que vous connaissez de Vissec d'ancienne date et que je vous ai renvoyé anciennement des affaires où il faisait le principal rôle, je vous ai choisi pour aller interroger de l'ordre du Roi les deux porte-clefs du donjon de Vincennes, appelés Viennot et Chaponnet, qui, depuis le 10 de ce mois, y sont détenus prisonniers eux-mêmes étant fortement soupçonnés d'infidélité dans les fonctions de leur emploi. Voici ce dont il est question : M. de Vissec est depuis du temps prisonnier dans le donjon, il a trouvé le secret d'écrire et de faire parvenir dans le mois de décembre dernier une lettre à M. le comte d'Argenson, à l'insu de M. le lieutenant de Roi, et il ne peut y avoir que ces deux porte-clefs qui l'aient aidé et favorisé dans cette entreprise, personne du dehors n'entrant dans la chambre du prisonnier. Je vous envoie la lettre en question qui a passé à M. d'Argenson, et quoiqu'elle ne soit pas signée, il a été vérifié qu'elle est écrite de la main de Vissec, et de plus elle contient des choses qu'il n'y a que lui qui sache et qu'aucun autre prisonnier ne peut savoir. Vous pouvez la leur représenter sans en faire lecture. C'est donc pour tâcher de découvrir la vérité qu'il faut interroger les deux porte-clefs et employer pour y réussir les douceurs et menaces que vous jugerez nécessaires. Si M. de Guyonnet peut vous donner quelques renseignements particuliers, servez-vous-en ; bref, faites tous vos efforts pour tirer cette affaire au clair. Je joins ici une lettre pour lui afin qu'il vous fasse venir dans la salle du conseil les deux accusés* ».

Chastelus à Berryer - 27 janvier 1756. « *Il résulte des interrogatoires que j'ai l'honneur de vous envoyer et des éclaircissements que M. le lieutenant de Roi m'a donnés, à leur lecture, qu'il y a environ six mois que les porte-clefs du donjon ont leurs départements séparés, que Vissec est tombé dans le lot de Chaponnet, et qu'auparavant c'était Viennot qui le soignait ; qu'il y avait une liaison secrète entre Viennot et le prisonnier, que ce dernier s'en informait souvent à Chaponnet, lui demandant comment il se portait, le chargeait de lui faire ses compliments ; que Chaponnet qui paraît un bonhomme sans malice, avait la complaisance de les*

reporter à Viennot, que Viennot a été voir le prisonnier dans sa chambre vers les fêtes de la Toussaint, et a profité pour cela du moment que Chaponnet lui apportait à manger, qu'il l'a vu encore depuis dans le jardin, où le prisonnier lui aura probablement glissé sa lettre sans que Chaponnet s'en soit aperçu ; que Viennot s'en est chargé d'autant plus volontiers qu'il aura cru par-là pouvoir mortifier M. le lieutenant de Roi, contre lequel il s'est échappé en quelques murmures à l'occasion des nouveaux règlements qu'il avait faits pour le donjon, et de l'exactitude de la discipline qu'il voulait y faire observer.

Que ce qui rend ce système plus probable, tel au surplus qu'il s'aperçoit à travers les nuages des interrogatoires, c'est que dans le temps à peu près que sa lettre est parvenue à M. d'Argenson, Viennot s'est absenté un jour, pendant plus de 10 heures de suite, à l'insu de M. le lieutenant de Roi, du donjon, qu'à son défaut un de ses camarades a été obligé d'y remplir son service et qu'il avait même laissé un de ses prisonniers dans le jardin où il l'avait enfermé, et où il aurait eu tout le temps de se transir de froid, si on ne l'en était venu tirer, et que, dans ce même temps, et même quelque temps devant, pour mieux cacher leurs intrigues, Vissec disait pis que pendre à M. le lieutenant de Roi de ce même Viennot, se plaignait à lui du bruit qu'il faisait dans le donjon, disant qu'on n'y entendait que lui, le priant de l'en délivrer et d'en mettre un autre à sa place. De sorte que pour tirer cette affaire-là au clair, à présent qu'on peut se former un plan, je crois qu'il faudrait passer à l'interrogatoire de Vissec, et que, de sa confession ou dénégation, on pourrait savoir lequel de ces deux porte-clefs est le véritable coupable ».

Berryer à Chastelus - 28 janvier 1756. « *Après avoir pris lecture des trois interrogatoires des porte-clefs de Vincennes qui sont en prison, au donjon, j'ai reconnu que pour découvrir entièrement la vérité sur l'objet en question, il était absolument nécessaire d'interroger Vissec ; c'est pourquoi je vous prie d'aller à Vincennes à l'effet de faire subir des interrogatoires, de l'ordre du Roi, à Vissec, et de lui représenter la pièce qu'il a écrite et que je joins ici. S'il avoue qu'elle est de lui ou de quelque autre main qu'il vous indiquerait, s'il vous détaille la voie dont il s'est servi pour la faire passer à M. d'Argenson, enfin s'il s'échappait à vous faire tirer des conjectures, vous pourriez tout de suite, après toutefois avoir fini avec lui, interroger de nouveau les porte-clefs* ».

Guyonnet à Berryer - 2 février 1756. « *M. Chastelus, commissaire, était au donjon, dans le moment que j'étais chez vous, samedi ; je lui dis que j'allais élargir Chaponnet, il me pria de suspendre la sortie d'Augustin. Vous verrez après lui avoir parlé ce que vous jugerez que je fasse sur cela. J'ai dit à M. Chastelus que je croyais qu'il trouverait des éclaircissements en faisant arrêter un bas officier de la Bastille nommé Goffard, en l'effrayant et lui assurant qu'on l'avait vu dans une chambre de la cantine lire cette lettre avec Viennot* ».

Chastelus à Berryer - 2 février 1756. « *M. de Vissec est ce qu'il a toujours été, génie inquiet et remuant, capable de troubler une cité, c'est un lion dangereux qu'il faut tenir enchaîné ; il ne contient qu'avec peine la fureur qui le dévore ; il dicterait encore, si je n'avais pas mis un frein à sa prolixité car c'est lui-même qui a dicté toutes ses réponses. Je n'ai rien pu tirer de lui par son interrogatoire ; il est l'auteur du mémoire abominable que vous m'avez confié, comme il est sûr qu'il n'est pas de moi, non seulement les particularités dont on y rend compte ne sont connues que de lui, mais son style et sa main le décèlent. Quant au style, prenez garde à ces expressions figurées qui lui sont si familières dans la conversation, comme vous verrez le voile de la fourberie tomber à vos pieds, et les fourbes seront découverts. Remarquez ces phrases lâches qui s'enjambent les unes sur les autres, sans terminaison ni cadence pour en fixer et en arrêter le sens. Vous avez dans vos bureaux un mémoire qu'il vous présenta, ou à M. d'Argenson, il y a 4 ou 5 ans, contre le commissaire Rousselot, qui avait été conduit en visite de nuit chez la femme Godin, avec laquelle il vivait alors, où il se plaint avec chaleur des insultes qu'il prétend qui lui avaient été faites, son cœur était ulcéré, il ne fallait rien moins pour lui donner satisfaction, que le commissaire Rousselot se défît de sa charge. Faites chercher ce mémoire, il m'a passé par les mains, et vous y reconnaîtrez ce que je vous dis de son style.*

Quant à l'écriture du mémoire, elle est également de la main de Vissec, quoi que dise M. le lieutenant de Roi, qui croit y reconnaître celle de Viennot. Je lui ai fait écrire tout au long le signé paraphé au pied de ce mémoire, à la représentation que je lui en ai faite, et quoique l'écriture du mémoire soit contrefaite, vous y reconnaîtrez le même corps d'écriture que dans le paraphé, que le nom de Vissec n'y est pas autrement écrit qu'il l'a signé au pied du paraphé et de la minute de l'interrogatoire que je vous envoie à l'effet d'en faire la comparaison vous-même ; que tous les grands D se ressemblent dans le corps du mémoire comme de sa signature, que le mot de commissaire, qui se trouve dans le mémoire et dans le paraphé, est écrit de même ; que toutes les M sont semblables partout. Il a rougi à la représentation de ce mémoire, tout instruit qu'il était de ce qu'il contenait ; il s'est coupé avec Viennot sur le temps auquel il l'a vu, et sur les personnes avec lesquelles il était lorsqu'il l'a vu ; mais les éclaircisse-

ments sur cet objet deviennent tout à fait indifférents, dès qu'on n'a aucune notion sur la manière dont il a fait passer son mémoire ; pourquoi je n'ai pas jugé à propos de faire entre eux de confrontation dont nous aurions tiré peu de fruit et qui leur aurait donné le moyen de se recorder ensemble.

J'ai fait seulement venir Viennot en particulier, et ai pris prétexte de lui faire quelque demande, pour avoir occasion de lui faire parapher le mémoire, ce que j'avais omis de lui faire faire lors de la représentation que je lui en avais faite dans son premier interrogatoire ; et je lui ai fait mettre le signé paraphé en entier de sa main, pour avoir quelques lignes de son écriture, quoique je n'estime pas que ce soit lui qui l'ait écrit.

Ma besogne faite, après 7 heures de travail, je me suis rendu chez M. le lieutenant de Roi qui m'a dit que vers le milieu du mois de décembre dernier on a vu Viennot dans la cantine de Vincennes boire avec Goffard, actuellement bas officier dans la compagnie de la Bastille ; qu'ils étaient dans une chambre à part avec plume, encre et papier, et qu'on les y avait vus lire un mémoire qu'il soupçonne être celui de M. de Vissec, tant parce que par la désignation qu'on lui a faite du papier sur lequel était écrit celui qu'ils lisaient, il croit y reconnaître celui de Vissec, que parce que Goffard avait lieu d'être mécontent de lui, lieutenant de Roi, que, le connaissant pour un mauvais sujet, il avait empêché qu'on le reçût dans la compagnie de Vincennes où il avait voulu entrer, et que Viennot sachant ce sujet de mécontentement contre lui peut s'en être servi, ou pour lui faire mettre l'adresse sur l'enveloppe de ce mémoire, ou pour le lui faire porter à Paris, y ayant tout lieu de croire qu'il s'y serait porté volontiers pour tirer en quelque façon vengeance du lieutenant de Roi, dont il n'était pas satisfait.

Ces conjectures paraissent bien éloignées de notre but ; néanmoins, je crois qu'on ne ferait pas mal de faire entrer ce Goffard en prison à la Bastille, pour savoir ce que Viennot lui lisait dans la cantine de Vincennes au mois de décembre dernier ; peut-être qu'en l'intimidant nous en tirerons plus que nous n'en espérons, car vous avez intérêt de savoir de quelle manière ce mémoire a passé en dehors. Si ce n'est pas par rapport à de Vissec et à ses plaintes mal fondées, au-dessus desquelles vous êtes, c'est par rapport aux autres prisonniers du donjon, du nombre desquels il peut y en avoir dont on ait intérêt d'intercepter jusqu'à l'existence, et dont une seule ligne de leur main, passée au dehors, intéresserait peut-être l'État et le Roi.

L'interrogatoire de ce Goffard fait, soit qu'il avoue et nous instruise ou non, il convient de resserrer plus que jamais Viennot, convaincus que nous sommes, comme homme, qu'il n'y a que lui qui a fait passer ce mémoire en dehors, je crois même qu'il n'y aurait pas de mal de le faire passer à Bicêtre, une prison telle que Vincennes est trop honorable pour un drôle pareil ; que sait-on ? Le malaise où il s'y verra, l'inhabitude du lieu, le forceront peut-être à parler, pour s'en tirer ; et à l'égard de l'autre porte-clef Chaponnet, j'ai engagé M. le lieutenant de Roi à suspendre à son élargissement jusqu'à ce qu'on prît l'interrogatoire de Goffard ».

Farconnet à Berryer - 5 février 1756. « *Sitôt que j'ai eu reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, j'ai envoyé chercher, par mon sergent, Goffard, bas officier, qui était parti ce matin pour aller voir sa famille ; il vient d'arriver, dans l'instant je l'ai fait mettre dans le premier entrepôt du Coin, attendu que les cachots sont trop humides, qui est l'endroit où l'on les met ordinairement lorsqu'ils méritent correction. J'ai donné sur-le-champ avis à M. Chastelus, commissaire, pour qu'il se rende sur-le-champ à la Bastille pour l'interrogatoire* ».

Chastelus à Berryer - 5 février 1756. « *Je sors de la Bastille où j'ai interrogé Goffard, sur les objets contenus dans les précédents interrogatoires des prisonniers de Vincennes, et comme dans la conversation que je lui ai tenue, j'ai vu que j'avais fort peu de choses à tirer de lui, je me suis contenté de dresser un procès-verbal de sa confession, qui est qu'il reconnaît le mémoire pour être de l'écriture de Viennot, mais qu'il ne l'a jamais vu et que les mémoires qu'il lisait dans la cantine de Vincennes sont de simples mémoires de dépenses que Viennot avait faites pour M. le marquis du Châtelet, et*

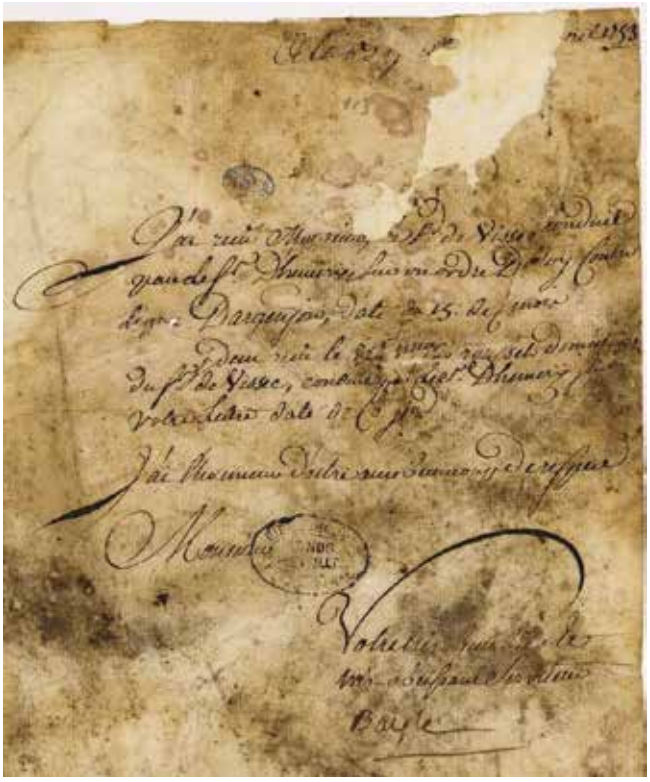

qui lui sont dues ; c'est pourquoi je pense, sous votre bon plaisir, que l'on peut mettre Goffard et Chaponnet en liberté, mais qu'il faut punir sévèrement Viennot, et le mettre au moins dans un bon cachot, sa langue se déliera peut-être. J'ai toujours oublié dans le cours de cette instruction de vous faire part de la surprise où j'ai été à Vincennes de trouver des prisonniers instruits de ce que j'allais leur demander, de ce que Vissec, en entrant dans la chambre du conseil où je l'attendais, m'a dit tout ouvertement que c'était à l'occasion d'un mémoire que l'on avait écrit pour lui à M. d'Argenson que je venais, qu'il s'en doutait, et qu'il désirait bien de voir cette pièce, que le major et le chirurgien de cette maison lui avaient dit l'avoir vue et lue, qu'on l'accusait d'en être l'auteur, et qu'on viendrait l'interroger ; que Viennot et Chaponnet m'ont dit également la même chose à peu près. Je ne suis point fait pour critiquer la police qui s'observe à Vincennes, mais il est certain que, dans les différentes instructions criminelles que j'ai faites, je ne serais jamais venu à bout de découvrir la vérité, si je n'avais pas fait observer plus de secret dans le Châtelet même, et au For-l'Evêque ; un prisonnier prévenu est impénétrable, en ce qu'il a eu le temps de se recorder sur tout ce qu'il sait qu'on peut lui demander, et quand il n'y aurait que ce seul défaut dans la garde des prisonniers, ce serait bien assez pour faire échouer le juge le plus instruit, et l'empêcher de tirer du coupable les éclaircissements qu'il en attendait ».

Apostille de Berryer - *Il faut faire sortir Chaponnet et Goffard, et prendre un ordre pour retenir Viennot au donjon.*

Farconnet à Berryer - 8 février 1756. « *J'ai fait sortir du 2° entrepôt du Coin Goffard, dit Blondin, bas officier de la compagnie, et l'ai renvoyé à la troupe pour y continuer son service, suivant l'ordre que vous m'en avez donné* ».

Fontelliau à Bertin - 11 janvier 1759, à 9 h. du matin. « *Je viens d'être averti par le porte-clefs du n° 7, qu'il venait de le trouver étendu sur le plancher de sa chambre, baignant dans son sang, m'y étant transporté sur-le-champ, je l'ai trouvé blessé à la partie supérieure du front à l'endroit que nous nommons la partie supérieure moyenne du coronal, la veine préparate qui est la veine du front est ouverte, ce qui est cause de la grande effusion du sang. Le blessé m'a déclaré avoir dessein de se tuer pour éviter la fureur de ses ennemis imaginaires. Pour parvenir à son dessein, il a monté sur une chaise, et s'est précipité sur le plancher, la tête la première ; n'ayant pas réussi à son gré, il s'est servi d'une bûche, avec laquelle il s'est fait une contusion très considérable sur la tempe droite. Enfin, après avoir désespéré de se faire mourir par ces différents moyens, il a voulu s'ouvrir les veines avec la pointe d'un clou de charrette que le hasard lui a fait rencontrer, mais qui ne s'est point trouvé assez pointu. Il a aussi essayé de se briser la tête contre les murs, la plaie n'est point dangereuse, mais ses contusions pourraient avoir des suites funestes, d'autant plus que je ne saurais faire les remèdes qui conviennent en pareil cas ; je tiens de lui-même le détail que je prends la liberté de vous faire. On n'a pu découvrir le nom de ce désespéré ; nous avons cru d'abord que c'était Allègre, mais il se pourrait que ce fût le baron de Vissec* ».

Guyonnet à Bertin - Vincennes, 20 janvier 1759. « *M. Boyer est venu, il a vu M. le baron de Vissec et ne voit pour le guérir ou le soulager que les douches et bains des eaux de Balaruc. Je crois que le baron a bien dûment mérité sa détention, mais je crois aussi que les réflexions qu'il y a faites doivent l'avoir fait revenir sur lui-même. Vous avez son dossier, le temps de sa captivité, vous connaîtrez ses maux par le rapport de M. Boyer. Après cela, vous vous déciderez* ».

Boyer à Bertin – 20 janvier 1759. « *Le malade que j'ai été visiter à Vincennes, ainsi que vous m'avez fait l'honneur de me le commander, est à la veille d'être estropié, il se forme une ankylose à son genou droit qui est fort engorgé et très douloureux. J'ai prescrit les onctions et les remèdes intérieurs les plus convenables pour tâcher de retarder le progrès de ce mal qui ne pourra guérir que par les eaux de Barèges ou les eaux de Barbotan, qui sont près de Pézenas ; cependant les premières sont préférables. Le mal est déjà fort avancé, car le malade ne peut faire aucun mouvement ni de flexion ni d'extension de sa jambe, la cuisse tombe dans l'atrophie, elle a diminué de près de moitié du volume de l'autre. J'ai visité, chemin faisant, tout ce qui était malade dans le donjon, tant de corps que d'esprit, il n'y a que ces derniers qui ne sont point enrhumés, tout le reste, quoique dans des chambres bien closes, l'est* ».

Guyonnet à Sartine - 25 août 1761. « *M. le baron de Vissec qui est incommodé d'une jambe l'est encore plus de celle qui lui restait saine ; il a opiniâtrement voulu se traiter lui-même sans vouloir voir M. Fontelliau, chirurgien du donjon, ni M. Boyer. Enfin, épouvanté de sa situation, il demande M. Boyer. Je vous prie de l'envoyer, d'autant plus que son porte-clefs dépeint le mal très considérable. Je ne sais pas si M. Boyer pourra lui donner quelque secours, mais la plus grande et la plus nécessaire cure à faire pour ce misérable est celle de sa tête ; je n'ai vu en la vie personne si obstinée* ».

Un autre prisonnier, le célèbre Henri de Latude, qui prétend être de la famille de Vissec, est enfermé à

Vincennes entre deux séjours à la Bastille. Il y monte plusieurs entreprises audacieuses de communication en vue d'une nouvelle évasion.

Mémoires de Latude - 1762. « *Je parvins par les mêmes moyens à lier connaissance avec presque tous les prisonniers du donjon. Le premier que je connus, au moyen du trou et du bâton, fut un gentilhomme de Montpellier ; il se nommait le baron de Vissec : ce nom me fit trembler, je crus que c'était un de mes frères ; il me rassura : la marquise de Pompadour le fit arrêter, sur le soupçon qu'il avait mal parlé d'elle. Depuis dix-sept années il gémissait dans cette prison, du malheur de lui avoir inspiré des soupçons. Il était malade et très-faible, il pouvait à peine se tenir debout. Notre conversation parut l'intéresser et lui plaire ; il me promit qu'il continuerait à venir à nos rendez-vous le plus assidûment que sa mauvaise santé le lui permettrait. Je ne l'ai pas revu depuis : j'ignore s'il est mort peu de temps après, si sa faiblesse l'a empêché de sortir de sa chambre, ou si on lui a rendu la liberté, ce qui est peu vraisemblable, car il paraît qu'on l'avait aussi envoyé à Vincennes pour l'y oublier* ».

Boyer à Sartine - Paris, 27 février 1764. « *J'ai vu M. de Vissec, qui me parut plus raisonnable, il me paraît qu'il a mis de l'eau dans son vin, il me pria de l'aller voir après Pâques pour faire des remèdes* ».

Guyonnet à Sartine - 12 mars 1765. « *De Vissec continue de ne point boire ni manger, il y a aujourd'hui 10 jours qu'il n'a rien pris. Il n'a point fait usage de la chopine d'eau-de-vie pour brûler ni du miel de Narbonne. Il a demandé ce matin deux cruchées de tisane et deux pintes de limonade qu'on lui a données pour satisfaire ses fantaisies. M. de Fontelliau et M. de la Boissière y sont montés, ce matin, pour tâcher de lui faire prendre quelques cuillerées de bouillon, avec douceur, amitié et toutes les meilleures façons, et il n'a pas été possible de l'engager à les prendre ; et sur ce que je lui ai dit que j'allais rendre compte de son état à Monsieur, il a avalé 2 ou 3 gorgées de tisane, disant que quand on lui tiendrait le pistolet à la gorge, nous ne lui ferions pas prendre du bouillon, qu'au surplus il verrait, qu'il savait se conduire et n'était pas un enfant. Voilà tout ce qu'on en a pu tirer, et depuis un moment, il a demandé de la gelée de viande, il n'y en avait pas de faite ; quand elle sera prête, on lui portera* ».

Guyonnet à Sartine - 18 mars 1765. « *Le baron de Vissec, par sa grande diète a perdu son estomac, il fait tout sous lui et est d'une si grande faiblesse qu'il y a tout à appréhender pour lui, on a envoyé chez M. Boyer, j'attends sa réponse ; ce misérable s'abandonne à présent aux médecins et aux chirurgiens ; dans ce pitoyable état il n'a pas donné une idée de folie, mais il a bien manifesté le contraire. Si vous voulez m'envoyer demain matin le confesseur choisi pour les prisonniers, je prendrai le moment pour le faire confesser* ».

Guyonnet à Sartine - 19 mars 1765. « *Le baron de Vissec vient d'expirer ; ayez la bonté de donner vos ordres pour faire venir et M. Rochebrune et M. Boyer* ».

Rougemont à Lenoir - Vincennes, 8 août 1783. « *J'ai l'honneur de vous renvoyer ci-joint le mémoire de M. le baron d'Auriol que vous m'avez fait celui de m'adresser le 29 du mois dernier et l'extrait mortuaire d'un prisonnier, décédé au donjon le 20 mars 1765, qui ne peut être que celui de Vissec, son frère, quoiqu'ayant été inhumé sous le nom de Saint-Jérosme. M. de Vissec est marqué sur le livre des entrées et des sorties des prisonniers de feu M. de Guyonnet, alors lieutenant de Roi du château de Vincennes, et mon prédécesseur, être entré au donjon le 12 décembre 1753 et mort le 19 mars 1765. Il n'est pas fait mention sur ce livre d'aucun autre prisonnier décédé dans ce temps-là au donjon, la circonstance de l'inhumation faite en présence de M. de la Boissière, alors major de la garnison, et de Fontelliau, alors chirurgien major (c'était feu M. de Fontelliau père) du château de Vincennes, ne permettant pas de douter qu'il ne soit mort au donjon un prisonnier le 20 mars 1765 qui aura été inhumé le 21, sous le nom de Saint-Jérosme, il doit s'en suivre, que n'étant pas mort suivant le livre d'entrée et de sortie des prisonniers de feu M. de Guyonnet d'autre prisonnier à cette époque que M. de Vissec, cet extrait mortuaire ne peut être que le sien. J'aurais fort désiré pouvoir vous donner sur ce fait important de plus grands éclaircissements ; je n'y ai rien oublié, mais ce sont les seuls que j'ai pu me procurer, tant dans les papiers de feu M. de Guyonnet que j'ai examinés avec la plus grande exactitude, que dans les registres de la Sainte-Chapelle de Vincennes qui ont été vérifiés de même avec le plus grand scrupule* ».

Qui était ce marquis de Vissec d'Auriol ?

Aucune généalogie disponible ne mentionne cette branche familiale, peut-être apparentée aux Vissec de Latude, barons, comtes et marquis de Ganges. On retrouve en effet parmi leurs parents et alliés la famille de la Baume-Auriol.

Personnages cités - 1753 à 1765

- **Argenson** (de Voyer de Paulmy d') Marc-René – 1722-1782 - Marquis, gouverneur du château de Vincennes à partir de 1752.
- **Berryer** Nicolas-René – 1703-1762 - Lieutenant général de police de 1747 à 1757. Humain et compatissant. Il a donné l'ordre d'incarcérer à Vincennes, entre autres, Diderot en 1749, mais il a veillé à ce qu'il soit fort bien traité.
- **Bertin** Henri-Léonard – 1720-1792 - Lieutenant général de police, successeur de Berryer de 1757 à 1759.
- **Boyer** Jean-Baptiste – 1693-1768 - Médecin du Roi, du Parlement, de Vincennes et de la Bastille, inspecteur des hôpitaux et censeur royal. Membre de la Royal Society de Londres.
- **Chastelus** – Commissaire de police.
- **Farconnet** – Bas officier de la Bastille.
- **Fontelliau** Antoine-Guillaume – 1695-1779 - Chirurgien major du château de Vincennes de 1733 à 1773. Son fils François lui succède en 1773.
- **Guyonnet,** lieutenant de Roi du château de Vincennes entre 1759 et 1767. Considéré comme humain et équitable dans l'exercice de ses fonctions. Gardien du père de Mirabeau pendant dix jours en 1760.
- **Hémery** (Joseph d') – Policier. Chargé de la police du livre. Agent, avec Rochebrune, de nombreuses arrestations vers la Bastille ou Vincennes, dont celle de Diderot en 1749.
- **Latude** Henri Masers de Vissec de – 1725-1805 – L'un des plus célèbres prisonniers de France, incarcéré à Vincennes en 1749 il réussit à s'en évader. Placé à la Bastille, il s'en évade aussi, trois fois en 1750, 1755, 1765… Finalement libéré en 1784, après 35 ans de détentions diverses.
- **Lenoir** Jean-Charles-Pierre – 1732-1807 – Lieutenant général de police de 1774 à 1785, après Sartine. Protecteur de Mirabeau lors de son incarcération à Vincennes de 1777 à 1780.
- **Rochebrune** (Miché de) – Commissaire de police, exécuteur des ordres d'arrestation vers Vincennes. En fonctions jusqu'en 1774. C'est lui qui a arrêté Diderot le 24 juillet 1749.
- **Rougemont,** commandant du Donjon de Vincennes de 1767 à 1784. Successeur de Guyonnet, il avait la réputation d'être dur, cruel, avare et tyran. Mirabeau s'en plaint beaucoup. Sade le méprise.
- **Sartine** Antoine-Raymond – 1729-1801 - Lieutenant général de police de 1759 à 1774. Il signe le 15 août 1764 un ordre d'incarcération de Latude à Vincennes, « pour y être oublié ».

Sources

Parmi les innombrables ouvrages concernant la Bastille, on en citera trois :

- **Carra** Jean-Louis - Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille, dans une suite de près de trois cents emprisonnements, détaillés et constatés par des pièces, notes, lettres, rapports, procès-verbaux trouvés dans cette forteresse, et rangés par époques depuis 1475 jusqu'à nos jours, etc. 2 tomes. Paris, Buisson, 1789.
- **Funck-Brentano** Frantz - Les lettres de cachet à Paris, étude suivie d'une liste des prisonniers de la Bastille (1659-1789). Paris, Imprimerie nationale, 1903.
- **Ravaisson** François - Archives de la Bastille : documents inédits – Tome 16, règne de Louis XV (1749-1757) – Paris, Pédone-Lauriel, 1884.

Le dossier manuscrit de Vissec se trouve à la bibliothèque de l'Arsenal :
Bibliothèque de l'Arsenal > Archives de la Bastille - Deuxième section, prisonniers dossiers individuels et documents biographiques.
Ms-11813-11847 (cote) • Année 1753 - Cote : Ms-11847.
Fausse dénonciation de complot - Dates extrêmes : 1750-1783 - 595 feuillets.
Dossier du marquis Louis-François de Vissec d'Auriol, conduit à la B. par ordre du 28 avr. 1753 et par ordre du 2 déc. suivant transf. à Vinc., où il mourut le 19 mars 1765. Le domestique du marquis de Vissec, Nicolas Rousset, entré à la B. avec son maître le 28 avr. 1753, sorti le 8 août suivant. — Le marquis de Vissec avait dénoncé un prétendu complot que les religionnaires formaient à Paris, de concert avec les religionnaires des Cévennes et des pays étrangers, contre la tranquillité de L'État. — Sébastien Chrétien, avocat au Parlement, et sa femme, J.-B. Mounier, Antoine Chapelon, marchand, et sa femme ; J.-J. de Sirmond, écuyer, ancien garde du corps, et Sageret dit Saget, furent conduits à la B. sur cette dénonciation les 26 et 27 avr. 1753, puis, après avoir été reconnus innocents, remis en liberté les 5 et 7 mai suivants.

Procédure et correspondance administrative. Papiers saisis chez le marquis de Vissec : correspondance des années 1750-1753, et papiers particuliers.

Le compoix de 1656 de Saint-Hippolyte-de-Caton

par Raymond Lanfranchi

En 2000, la majeure partie des archives communales de Saint-Hippolyte-de-Caton a été transférée aux archives départementales. À mon retour en France pour ma retraite, je décidai de travailler sur Saint Hippolyte, village en bordure de la Gardonnenque et en lisière des garrigues. L'ancien maire, M. Pierre Soulier, m'avait donné un exemplaire de l'inventaire des archives du village parties à Nîmes où figurait dans les archives anciennes série CC « Compoix : extrait 1756 »[1]. Au même moment, je fis la connaissance du fils d'Elisabeth Benoit de Coignac, Jean Colrat de Montrozier qui reprenait le château de Saint Hippolyte. Il me confirma l'existence d'archives au château et me permit de les consulter. C'est là que je retrouvai un compoix datant de 1656. C'est ce compoix que je présente ici.

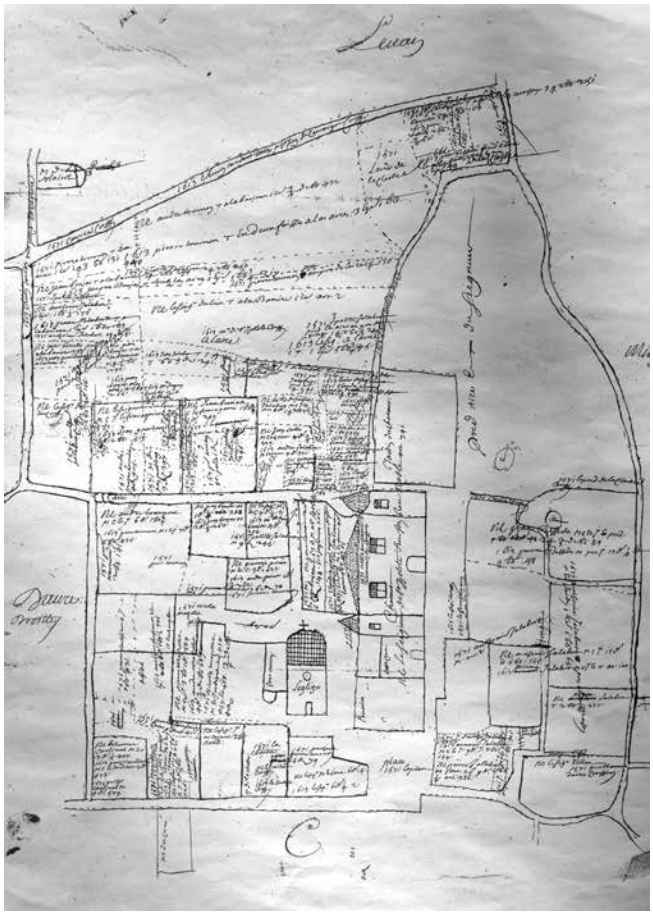

Plan du village provenant sans doute du compoix de 1613 avec des références à l'année 1571, peut-être date du compoix précédent ; l'original est perdu.

1 Nadine Audibert, 2007, Saint-Hippolyte-de-Caton, E dépôt 172, archives communales, Nîmes, Arch. Dép. Gard - 9 pages.

Avant d'aller plus loin, rappelons que les compoix sont de vieilles matrices cadastrales à visées financières. Ils sont très présents dans les régions de taille réelle dont le Languedoc. C'est sur leur exploitation qu'E. Le Roy Ladurie a fondé sa thèse sur « Les paysans de Languedoc ». Ils sont une source remarquable sur les propriétaires, leurs terres, leur imposition, mais aussi sur le cadastre, les lieux-dits, l'agriculture, l'élevage, la population etc.

Le compoix se présente sous la forme d'un fort volume en papier relié dans une couverture de parchemin. Rédigé en français, il s'agit d'une copie destinée au châtelain de l'époque et restée dans les archives du château à la Révolution. En 1804 le château fut racheté par le baron Louis Augustin d'Hombres-Firmas (1776-1857). À la fin du compoix d'ailleurs, les dernières pages (234-283) sont, semble-t-il, de la main du baron qui y décrit son majorat et y fait même un recensement de la population du village. Le compoix comporte deux paginations : une en chiffres romains de I à XV et une en chiffres arabes de 1 à 283. La lecture en est facile avec, par moment, des passages plus difficiles qui pourraient être attribués à une deuxième main lors de la copie du document. Il comporte fort peu de ratures. On y note parfois l'emploi de mots en occitan révélant l'usage courant de cette langue dans la vie de tous les jours, le français étant réservé aux textes administratifs.

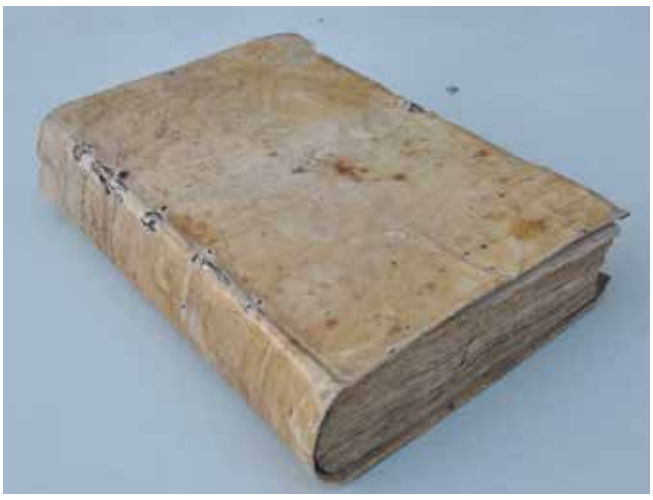

Photo du compoix en l'état actuel

Les pages en chiffres romains débutent par un sommaire, puis « la rubrique du cadastre fait au lieu-dit de Saint Hyppolite de Caton en l'année 1656 », « les extraits des registres de la cour des comptes aides et

Degré	Salmée	Cestérée	Esmine	Carte	Boisseau
1	2 Sols 8 Deniers	8 Deniers	4 Deniers	2 Deniers	Maille
2	2 Sols	6 Deniers	-	-	-
3	1 Sol 4 Deniers	4 Deniers	-	-	-
4	8 Deniers	2 Deniers	-	-	-
5	4 Deniers	1 Denier	-	-	-
6	2 Deniers	Maille	-	-	-
7	1 Denier	Pitte	-	-	-

finances », « la table du nouveau compoix et allivrement », « la délibération », et « le verbail » (procès-verbal et certificat). On y rappelle aussi que le terroir est mesuré en « dextre de neuf pans, et de seize cent sextres carrés faisant la salmée ». On y donne aussi le montant de l'imposition pour les maisons (prime par dextre, soit 20m²), les jasses écartées, cours et cazals (« 1/2 prime par dextre ») et le découvert des jasses (« 1/4 de prime par dextre ») ; les jardins et canabières et les meilleures terres sont imposés sur deux degrés, le premier à 1 sol la « cestérée », le deuxième à 10 deniers. Le reste des terres, prés, olivettes, vignes, clos d'herbage, canabières, rouvières, bois, hermes, est imposé sur 7 degrés suivant le tableau ci-dessus[2] :

Suite aux délibérations prises au conseil général des habitants du village, en présence du baile et des deux consuls « modernes » et de neuf personnes représentant la plus grande et plus saine (sic) partie des habitants affermables, ceux-ci rappelant que le compoix actuel, fort vieux, date de 1613, les consuls de Saint-Hippolyte envoyèrent le 9 mars 1656 une requête auprès de la cour des comptes et finances de Montpellier. Celle-ci permit de procéder à la confection d'un nouveau compoix le 1er avril 1656.

Le 3 novembre, Jean Aberlenc, de Saint-Privat-des-Vieux, arpenteur (« agrimenseur »*) fut choisi pour faire le compoix suivant la même forme que celui de 1613 ; on lui adjoignit un prud'homme, Jean Barbusse, de Saint-Cézaire et un indicateur, Antoine Jalabert, du village. Tous durent prêter serment. Ici on voit apparaître la division religieuse des habitants du lieu ; chacun prête serment suivant la forme de sa religion : « à savoir la main levée vers Dieu pour ceux de la religion prétendue réformée, où la main mise sur les Saints Évangiles pour ceux faisant profession de la religion catholique apostolique romaine ». Au vu des personnes prêtant serment, il se dessine une majorité de protestants, ce qui n'a rien d'étonnant dans cette région où, à trois kilomètres de là, dans les grottes au-dessus d'Euzet, s'acheva le parcours de Jean Cavalier. Le travail de Jean Aberlenc s'est déroulé au début de 1657 et dura un mois ; mais il fallut nommer un autre indicateur pour

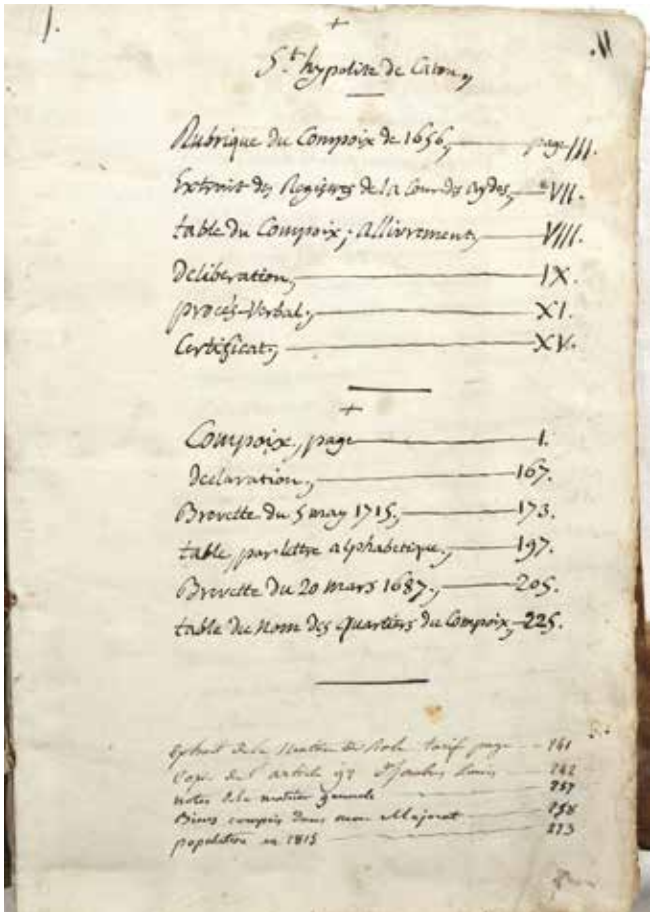
I.

S.t Hypolite de Cazaux

Rubrique du Compoix de 1656, — page III.
Extrait des Registres de la Cour des Comptes, — VII.
Table du Compoix, Allivrement, — VIII.
Deliberation, — IX.
Procès-Verbal, — XI.
Certificat, — XV.

Compoix, page — 1.
Declaration, — 167.
Brevette du 5 may 1715, — 173.
Table par lettre alphabetique, — 197.
Brevette du 20 mars 1687, — 205.
Table du Nom des quartiers du Compoix, — 225.

Photo de la page I du compoix : sommaire du compoix ; remarquer en bas de page le changement d'écriture correspondant à une description des biens du château, sans doute de la main du baron d'Hombre.

2 À la page 256 du compoix le baron d'Hombres donne les correspondances suivantes :
- Une salmée mesure 9 pans à l'arpent soit 80 ares
- Une carte vaut 5 ares
- Un boisseau vaut 1.025 ares.

*Agrimenseur : ce terme de l'antiquité romaine est composé du latin ager = champ et mensor = qui mesure. (ndlr)
** Brevette : registre sur lequel est reportée l'imposition (=l'allivrement) des possesseurs de biens inscrits sur un compoix.(ndlr)

faire l'évaluation des biens d'Antoine Jalabert ce dernier ne pouvant être juge et partie. Un brouillon qualifié de « patouillard » fut soumis à l'approbation des habitants du village qui n'y trouvèrent rien à redire. Finalement, le compoix définitif fut transmis à la cour des comptes et aides de Montpellier qui l'autorisa et l'homologua le 1er février 1658. Entre la demande des habitants et l'homologation par la cour de Montpellier, un peu moins de deux ans s'écoulèrent.

Commence alors le corps du compoix, paginé en chiffres arabes, concernant les biens et personnes taillables de la page 1 à 159 où le montant de tous les « présages » est estimé à 20 livres, 8 deniers, maille, pitte. Vient ensuite, de la page 160 à 165, le « cayer du bien noble – Seigneur de St Ypolite », puis un acte d'Aberlenc résumant son travail. Enfin, de la page 173 à 221 des brevettes** tirés du compoix de 1656 à la demande des consuls Julian et Solairol. Le compoix s'achève par la table des personnes et des quartiers. Le reste est de la main du baron et date des années 1830.

Le compoix est divisé en articles correspondant à la description d'un bien (maison, jasse, terre, bois etc.), chaque propriétaire ayant plusieurs articles sauf exception comme le vicaire ou le prieur de Saint-Étienne-de-l'Olm. On commence par les habitants du village et, en premier lieu, le châtelain pour ces terres taillables. Viennent ensuite les trois plus gros taillables, les autres suivent sans ordre véritable tant alphabétique que financier, au total vingt et une personnes. Puis les habitants des villages voisins, Saint-Étienne (une seule personne, le prieur), les étrangers (18), les gens d'Euzet (13), de Monteils (6) et de Vézénobres (1). Au total 60 personnes payent la taille sur des biens à Saint-Hippolyte dont 4 livres 13 sols 1 denier pour le seigneur Claude de Montolieu sur ses terre non nobles, soit environ un cinquième du total. Ses biens nobles sont décrits dans les articles 741 à 768, mais ne font pas l'objet d'une estimation car non imposables.

Outre le châtelain, les plus gros taillables sont Maître Isaac Bessède le baile et les Jalabert dont Antoine, fils d'Antoine, époux d'Antonie de Montolieu, et son frère Jacques représenté dans le compoix par ses hoirs.

Le compoix nous donne aussi une idée du bâti du village. D'abord le château, tourné vers le sud, comprend un corps de logis flanqué de deux tours et d'une enceinte comprenant basses-cours, écurie, pigeonnier, four etc., jouxtant le château (cette partie existe encore actuellement dans cette configuration). Hormis leur bien noble, les Montolieu possèdent aussi quatre maisons dans le village et 50% du moulin sur la Candouillère ainsi que 50% du « Moulin des Jalabert » ruiné, au terroir du Troubadour. On compte onze propriétaires d'une maison, un propriétaire de deux maisons (Jérémie Privat), cinq propriétaires qui ont « des maisons » sans que le compoix n'en précise le nombre, un qui possède une « crotta » (une cave), et un mas (Jacques Laroche - le mas existe encore aujourd'hui mais malmené par une restauration récente). Soit, outre le château, 22 maisons pour l'essentiel regroupées au nord et au nord-est du château comme l'église qui se trouve derrière l'enceinte de la basse-cour et sur laquelle s'adosse le four qui ne disparut qu'au siècle dernier. Le sud du village, c'est-à-dire devant le château, appartient au baile Issac Bessède et aux Jalabert, alliés des Montolieu par mariage. On retrouve, groupés là, les nantis du village, face à la plaine que borde la Candouillère. C'est la partie la plus fertile du terroir.

Au total soixante personnes ou hoirs sont taillables sur Saint-Hippolyte-de-Caton. Parmi ces soixante seuls 35% sont Catonais (21 taillables), 30% sont des étrangers sans précision d'origine, 22% sont des habitants d'Euzet, 10% de Monteils, 1 taillable est de Vézénobres et 1 de Saint-Étienne-de-l'Olm. Plus de 50% des taillables ne sont donc pas du lieu : un tiers sont des étrangers et un tiers viennent des villages voisins et plus particulièrement d'Euzet. Il est curieux de remarquer là l'absence de personnes de Saint-Jean-de-Ceyrargues et la faible représentativité de Saint-Etienne-de-l'Olm. Mais ces chiffres sont trompeurs. En effet, si on compare avec les sommes « présagées », il apparaît alors que 95% de la taille proviennent du seigneur et des habitants du village, et que les étrangers ne contribuent plus que pour 2.4%, les habitants d'Euzet pour moins d'un pour cent. On peut en déduire que les meilleures terres sont entre les mains du seigneur et des Catonais.

Le terroir de Saint-Hippolyte produit sans doute en majorité des céréales panifiables mais elles ne sont jamais nommées. Parmi les cultures citées avec plus de précision on retiendra celles des herbages, soit dans des clos dispersés dans le terroir, soit dans des « feragières » (lieu où on cultive du fourrage vert) toujours proches des habitats et des jardins qui, eux aussi, sont toujours notés. La culture de l'olivier paraît bien présente, celle des vignes est plus discrète et parfois associée aux arbres fruitiers. La culture des plantes textiles est présente avec les « canabières ». Outre les fruitiers, le compoix note les chênes blancs - il en donne parfois le nombre - les noyers et les peupliers. Les hermes sont toujours recensés, soit qu'il s'agisse de terres ingrates, soit de terrains en jachère. Les « pattus » (bois et taillis pour la vaine pâture) sont bien présents et devaient servir pour le petit bétail (porcs, ovins) ; la présence d'un élevage est confortée par de nombreuses jasses, dont certaines couvertes, disséminées sur le terroir, où on trouve aussi de petits « casals ». Enfin, il faut noter la présence de deux moulins, l'un sur le Troubadour, déjà ruiné, l'autre, actif, sur la Candouillère. Il l'a été jusqu'au début du siècle passé.

Photo de la page 1 du compoix : Début de la description des biens taillables commençant par ceux du seigneur Claude de Montolieu ; 83 biens sont recensés là plus les 50% d'un moulin ruiné en indivis.

Toutes les pièces de terre sont localisées par rapport aux points cardinaux et aux voisins avec le nom du quartier. A la fin du compoix on trouve un index du nom de ces quartiers (environ 140) ; la majorité d'entre eux s'est conservée jusqu'à aujourd'hui, preuve de la profondeur historique de nos terroirs.

Vingt-et-un foyers, y compris le seigneur du lieu, sont taillables soit une centaine d'habitants. Mais les non-taillables n'y figurent pas. Ils existent pourtant et on en voit apparaître certains par des notes en marge du compoix, rajoutées dans les années suivant sa rédaction. Tous les patronymes sont bien connus dans l'ensemble des villages du canton de Vézénobres. Dans le compoix une seule famille existe encore aujourd'hui continûment : la famille Jullian dont on peut remonter la généalogie jusqu'au Jacques Jullian du compoix. Leur maison figure sur le plan du village (1613). Une autre famille, qui apparaît dans les marges est la famille Ribot. Le nom s'est éteint en 1980. On peut, par contre, rattacher une famille actuelle à une famille du compoix (Laroche) dont une des filles a épousé un habitant d'Euzet et dont la descendance est toujours au village. Par contre les Montolieu, seigneurs du village, émigrèrent à la Révolution vers la Suisse (ils étaient protestants) puis l'Allemagne et même l'Angleterre où ils firent souche.

Cette brève présentation du compoix, dont la transcription est faite, montre la richesse de ce type de document avant tout comptable. La confrontation avec le compoix de 1613 reste à faire et devrait permettre d'appréhender un siècle de la vie de Saint-Hippolyte-de-Caton.

Précisions de Madeleine Souche à propos de son article paru dans le L.C.C. n° 200.3 concernant la source Verdier de Pommiers (Gard)

La Communauté de communes du pays viganais fait sur son site cette présentation de la source du Verdier :

« *Au milieu du XVIIIème siècle, au Verdier, un moulin à blé fonctionne sur la Glèpe. Après avoir un temps accueilli un atelier de polissage de pierres lithographiques exploitées aux carrières de Caucanas à Montdardier, un captage de la source minérale Verdier est réalisé en 1891, sous la marque Café de France. En 1926, Louis et Raoul Lebre et Louis Cellier en font de l'eau gazeuse par ajout de gaz en provenance de Vichy (?). En 1935, la S.A. Compagnie de la Source Verdier devient une Succursale de Perrier. Vendue en 1964, l'exploitation s'est achevée en 1974.* »

La source alimente toujours les villages d'Avèze, Pommiers et Montdardier.

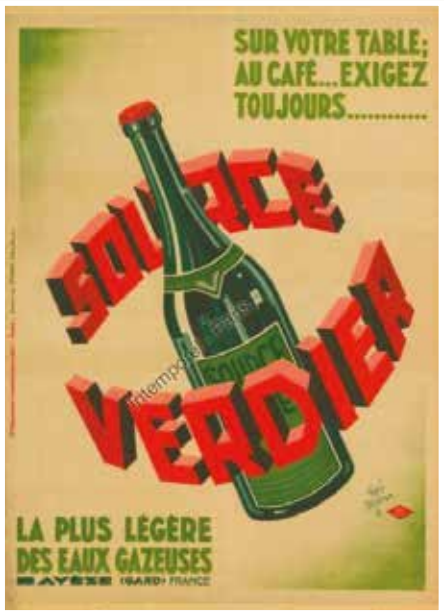

Contribution à l'étude des petites villes de moyenne montagne au Moyen Âge : Génolhac, Portes et Villefort,

créations seigneuriales au XIIe siècle,

d'après les travaux de Jean Pellet.

par Marie-Lucy Dumas, avec des notes et remarques de Jean-Luc Fray, professeur émérite d'histoire médiévale, à l'Université de Clermont-Ferrand

D'Alès (30) à Luc (48), sur ce qui est actuellement la D 906 qui a repris le tracé du chemin de Régordane, lui-même sis sur la grande faille de Villefort, **une même seigneurie, celle des Anduze-Sauve-Alès a construit vers la fin du XIe siècle quelques petites villes qui présentent des caractéristiques communes.**

Un des fondateurs de notre revue, le docteur Jean Pellet, a passé de nombreuses années à reconstituer minutieusement les plans et les habitants de Génolhac, du XIVe au XXe siècle. Reprenant ses travaux novateurs, et en hommage à cet éminent érudit, cet article tente une synthèse sur la construction de trois petites villes médiévales de moyenne montagne sur une voie de communication très fréquentée, du XIe au XIIIe siècle[1].

Génolhac, Villefort et Portes

L'origine étymologique du nom Génolhac est gallo-romaine, antérieure au royaume wisigoth. Jean Pellet [2]écrit que Génolhac (le village) est né « *près de l'intersection d'une vallée, un site de fond de vallée (la Gardonnette) et d'un itinéraire immémorial du genre « draille » devenu on ne sait quand « le chemin public de Régordane* ».

Ce chemin anciennement fréquenté suit une ligne de faille. Certains indices comme en témoignent les poteries du IIe siècle trouvées sur le site de Vielvic, permettent une datation gallo-romaine. Si le toponyme indique un ancien *vicus*, (un vieux village) la première mention de Vielvic ne date que du XIIIe siècle, un siècle plus tard que Saint-André-Capcèze.

De l'eau, une voie de communication, des prés presque plats, des pentes peu inclinées et couvertes d'arbres sur les sommets, telles sont les caractéristiques des « villae » gallo-romaines en Cévennes. De cette époque gallo-romaine datent (répertoriés) les lieux de Latefet (Aujaguet), Vielvic, La Tube (route de St-André-Capcèze à Villefort), la Croix de Berthel et Coudoulous sur la route des crêtes. Mais le recensement de ces lieux est loin d'être terminé.

L'idée que ces établissements ont disparu avec les « grandes invasions » est maintenant remise en cause par les archéologues qui détaillent une continuité d'installation sur un grand nombre de ces sites[3]. Tout autour de cet axe de communication (non daté) de la Régordane, du nord au sud, des hameaux sont repérés dès le XIIIe siècle, tels Aiguebelle, La Mouline, Malilière, Belle Poelle, Le Rastel, La Ribeyrette, l'Apostoly. D'autres lieux habités sont situés à moins d'une demi-lieue (2 km) de cet axe. Cela ne permet pas toutefois de les dater exactement.

L'établissement agricole du gallo-romain Gennos ou Genol qui fut sans doute vaste avec de nombreux personnels, est éloigné de sept siècles de la création du *castrum* de Génolhac au début du XIIe siècle, car la première mention écrite date de 1169.

Durant ces siècles « obscurs », faute de documents, on sait que l'habitat en Cévennes est composé de hameaux dispersés, ce qui était la conception celte de l'habitat : de tout petits villages ou hameaux avec quelques familles se partageant un finage qui pouvait être très étendu et quelques *oppida* qui sont des villages fortifiés. Le site de Coudoulous était probablement un *oppidum* avant de devenir forteresse médiévale (*castrum de Viridifolio*)[4]. De cette époque datent probablement les possessions collectives de hameaux sur les sommets, par exemple les terres de Valinière (paroisse de Génolhac), pâtis et terres hermes qui perdurent dans les droits des habitants, jusqu'à la Révolution et ont été parfois contestées entre deux communes lors de l'éta-

1 Une version allégée a été donnée lors des journées du patrimoine en septembre 2019, au Centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes à Génolhac.

2 Jean Pellet, « Cinq siècles et plus du devenir d'une petite ville des Cévennes, Génolhac, Une expérience de « restitution régressive » *Lien des Chercheurs Cévenols* n° 65, novembre 1985- février 1986, pp. 40-47.

3 *Les campagnes dans l'Antiquité, la villa gallo-romaine*, Archéologies gardoises, N° 2, publié par le Conseil général du Gard en 2005.

4 À la limite actuelle des communes du Collet-de-Dèze et de Chamborigaud.

blissement des limites communales. Les hameaux dans le haut Moyen Âge sont peuplés de familles de paysans libres cultivant leurs propres terres (des alleux) ou de serfs cultivant le manse[5] d'un autre homme.

Le déménagement de l'habitat en un lieu plus favorable

Une fortification, un proto-château, dont on n'a retrouvé aucune pierre, ni aucune marque dans les tracés cadastraux est pourtant indiqué dans le compoix de 1515, à Chastel Bouyssou (de bouis, occ : buis), devenu Chastel Mouyssou. L'abbé Nicolas, auteur de la première monographie sur Génolhac, déclare situer ce site « *à 600 pas au nord-est du village, au couchant de la montagne de Champrévart…* ». Jean Pellet qui a étudié le cadastre, note qu'un valat appelé « le Merdarié » devenu « le Verdarié [6] » descend de cet emplacement vers la rue du Chef de Ville, un égout d'habitations autour de cette première fortification. Les déménagements d'habitats sur des lieux moins pentus, plus ouverts, au milieu des prés, sont connus à d'autres endroits comme celui de l'église de Saint-André-Cap-cèze[7], celui de Luc autour du château descendu en village-rue sur la Régordane au XIIe-XIIIe siècle, ou encore des habitats gaulois des pentes de l'Ermitage à Alès sur la rive gauche du Gardon sur une petite montagne dominant les prairies du cours du Gardon, autour de la première église construite par l'abbaye de Cendras. Ces déménagements nous donnent déjà deux pistes : le regroupement se fait autour d'une église, ou autour d'un axe de communication.

La structuration de l'espace par les communications et les conditions matérielles

Génolhac : vers la fin du XIe et début XIIe, un habitat est donc installé dans ce fond de vallée de la Gardonnette, avant une montée abrupte pour les convois de bœufs, partie du chemin qui mène à Aiguebelle puis à Concoules. La Gardonnette fournit de l'eau et alimente des moulins qui sont au nombre de huit au XVe siècle.

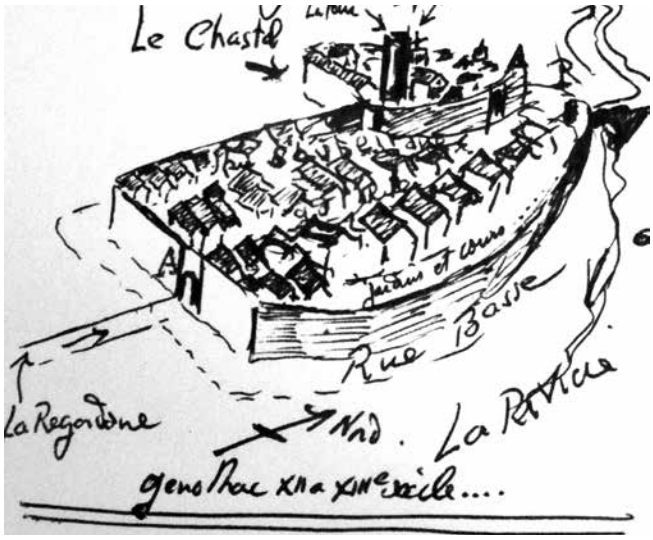

Maquette de Génolhac fabriquée par Jean Pellet et visible au Centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes de Génolhac.

Villefort : À la même époque, l'habitat de Montfort (Villefort) est créé sur un replat de pente qui mène au Collet de Villefort, entouré de trois valats aux eaux rapides : le Chazalet, Chauffour et le valat de Sédariès. Des pentes aménagées en terrasses contiennent les cultures, les valats arrosent des jardins. Un torrent plus important la Palhère est connu au XIVe siècle pour alimenter des moulins et recevoir les tanneries sur sa rive droite, aux Calquières. Les premières mentions de la *Villa forte* datent de 1269, dans les Libertés concédées par Guigon Meschin aux habitants de la Cézarenque.

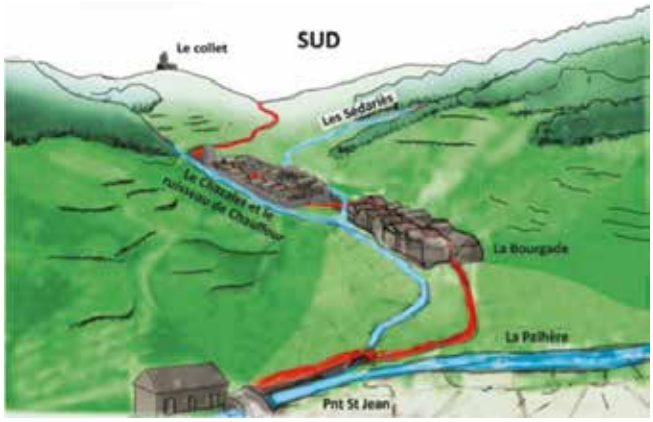

Le site de Villefort, en 1603, reconstitution possible d'après une photo des années 1930. En rouge : La Régordane, en bleu : les valats, en vert clair les jardins, dessin M.-L. Dumas et J. Ranc.

Portes : Le village des Portes de Bertrand est construit sur le replat du col de Portes (sud-ouest) entre deux pentes assez fortes[8]. Entre les deux, la fontaine Régordane offre son eau au château et au village. Une

5 Le terme de manse a donné mas et masade, mais il signifie la possession d'un noble ou d'un homme libre donnée à cultiver à des serfs.

6 Le principal ruisseau traversant Montpellier s'appelle le Verdanson, déformation moderne du médiéval « Merdançon ».

7 La légende raconte que l'église devait se construire à un endroit, plus près de Vielvic, mais les pierres étaient régulièrement déménagées de nuit à un autre endroit, dans le creux des valats formant la Cèze.

8 Venant du vallon de l'Apostoly au nord ou de la Gleyzette au sud.

grande forêt colonise les pentes en chênes et fayards, au sein de cette forêt de Régordane, une petite église et son cimetière[9]. Ces emplacements sont fort bien choisis pour permettre le repos, la pause des voyageurs et des bêtes, l'aide aux malades, une étape sur un parcours accidenté.

Les trois villages sont aussi lieu de rendez-vous des drailles d'estive des moutons vers les pentes et les sommets du mont Lozère, provenant pour Villefort de la draille qui vient de Saint-Ambroix, pour Portes de celle qui monte d'Alès vers le Bougès, pour Génolhac des drailles locales vers le sommet du Lozère.

Le castel seigneurial

Dans les trois cas, il se situe, en dehors, sur un sommet : Chastel Bouyssou pour Génolhac, Montfort pour Villefort et celui de Portes sur une éminence face au sommet sud-ouest.

Chastel-Bouyssou est abandonné on ne sait à quelle période, et Montfort est décrit en ruine au XIVe siècle. Pour les deux *castra*, Génolhac et Villefort, la tour seigneuriale est implantée vraisemblablement au XIIIe siècle, près du bourg jouxtant les murs à Génolhac ou dans les murs à Villefort.

Dans les trois cas sont présents des éléments liés au trafic commercial et à l'estive : auberges, écuries, greniers à foin, maréchal-ferrant, des moulins, enclos à parquer les moutons (parrans ou triadous).

Les malautières sont placées en dehors de l'enceinte : au nord, au pont Saint-Jean à Villefort, une création des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem[10], à Génolhac près du confluent entre Gardonnette et Homol au sud du village (Pont de la Malautière), à Portes, sur la Régordane, au sud de l'église (pièce de terrain appelée malautière). Le chemin public de Régordane connaît sa plus grande affluence du XIe au XIIIe siècle, en raison d'un pèlerinage opportunément créé grâce au corps de saint Gilles retrouvé dans l'abbaye du même nom, au Xe siècle.

C'est particulièrement après la construction du port d'Aigues Mortes (1242- 1270) que la Régordane prend son sens politique pour la royauté française[11] puisque les routes de la vallée du Rhône sont hors des limites du royaume : elles relèvent – comme tout le Lyonnais, le Viennois, le Valentinois et le Vivarais – du Saint Empire romain jusqu'aux traités de pariage passés par le roi au début du XIVe siècle avec l'archevêque de Lyon et l'évêque de Viviers.

Une création « brusque »

Pour ces trois emplacements, le village n'est pas été créé autour d'une église ou par une église, mais sur des terres appartenant à un seigneur. Toutefois, ces trois villages d'habitats groupés sortent des normes de l'habitat en hameau paysans isolés et éparpillés sur une vaste aire. Ils apparaissent comme une création brusque, qui correspond certes aux lacunes documentaires des siècles antérieurs, mais aussi « *à la grande vague d'expansion de l'habitat groupé et de développement urbain en lien avec la croissance démographique* ». « *On est en droit,* comme dit cette autrice[12]*, de s'interroger sur ce qui l'a précédé et sur les modalités de cette transformation apparemment rapide.* » Est-ce un regroupement spontané peu encadré à partir d'un noyau (château plus église) ou bien une « fondation » sur le modèle des villes neuves ou bastides du Midi de la France ? Jean Pellet n'a pas tranché sur cette question, mais d'autres éléments, qu'il a d'ailleurs lui même souligné, autorisent à dire que Génolhac, Villefort et Portes sont des villages fondés par un seigneur à peu près à la même époque.

Une fondation seigneuriale : un espace géométrisé

Les trois emplacements appartiennent à un même seigneur au XIe siècle, les familles de Bertrand d'Anduze et Raymond Pelet d'Alès qui se sont partagé un vaste fief au XIe siècle, qui était l'étendue de la viguerie d'Alès[13], sur laquelle « un pays de Régordane »[14] a

9 1050 : *Sylva quae vocatur Regudana, ad Portas* donnée à moitié par Almérade d'Anduze à l'abbaye de Sauve.

10 Une petite église romane datée du XIIe siècle et son enclos.

11 Ainsi s'explique que *Porta Betrandi* soit étape d'une colonne de 240 marins - probablement génois - remontant d'Aigues-Mortes vers Rouen en avril-mai 1295, apr. Alès et av. Villefort (*Comptes royaux, 1285-1314,* n° 25.329).

12 Nelly Pousthoumis-Dalle, *« Mesurer les façades des maisons médiévales : retour sur une expérience dans les petites villes méridionales », Archéologie du Midi Médiéval,* tome 34, 2016, pp. 11-145.

13 Venant des Anduze, celle-ci comporte à l'inventaire des biens du duc de Montmorency en 1595, comte d'Alès : le Baillage de Soucanton, Blannaves, Branoux, Le Mas Dieu, Le Collet de Dèze, Chamborigaud, La Vabreille, Mas du Mercoirol, Méjannes, Montmoirac, Saint Alban, Saint-Andéol-de-Trouillas, Saint-Christol, Saint-Florent, Saint-Jean-du-Pin, Saint-Julien de Valgalgues, Saint-Hilaire de-Brethmas, Saint-Martin d'Arènes, Saint-Paul-La-Coste, Saint-Pierre de Soustelle, Saint-Pierre de la Tour, Saint-Privat, Rousson. Les lieux de Portes, Génolhac, Aujac, Villefort, La Garde, Luc, font partie de l'héritage de Marguerite d'Anduze épouse d'un Guilhem de Randon vers 1252, père de Guillaume IV de Randon qui créa le couvent des Dominicains de Génolhac.

14 Sur le « pays de Regordane », Marie-Lucy Dumas, « *Le pays de Régordane : lieux et personnes du XIe au XIVe siècles une première synthèse sur le toponyme et l'anthroponyme* », Le Lien des Chercheurs cévenols, n° 187, octobre-décembre 2016, pp. 10-16. Diverses mentions font état au XIVe siècle d'une « terre de Regordane », de Pinun Gras, baille général de la terre de Regordane en 1343, ce baille est à la fois officier des seigneurs de Portes et du vicomte de Polignac qui a succédé aux Randon de Chateauneuf. Chartrier du Chambonnet.

existé entre Luc et Alès, sur une étendue restant encore inconnue, possession d'un seigneur de la « provincia de Regordana »[15] dont les successeurs auraient été les Anduze-Pelet par mariage. Tout ceci reste encore à référencer.

Entre 1060 et 1200…

Almérade d'Anduze cède l'église dans la forêt Regordane, à Portes, à l'abbaye de Saint-Gilles en 1054[16]. L'église est située dans un lieu non habité, un endroit appelé « Les Portes », un col, un point de passage obligé entre les montagnes cévenoles et la plaine alésienne. Le village n'existe pas encore, il s'appelle ensuite « les Portes de Bertrand », *Portas Bertrandi*[17]. Sa première mention en *castrum* apparait en **1162** et non 1102[18].

En 1199, l'évêque d'Uzès qui s'est vu attribuer le fief des Anduze par Philippe Auguste, confirmé en 1211, feint d'accorder la coseigneurie du *castrum de Junilhaco* à son seigneur Bertrand d'Anduze ; la petite ville fortifiée existe déjà où le seigneur Bertrand y exerce la pleine justice, collecte le péage et récupère les droits banaux sur le four et le moulin[19]. Nous sommes alors en pleine « croisade contre les Albigeois ».

En 1211, Philippe Auguste accorde aussi à l'évêque d'Uzès le fief du *castrum de Montisforte et pertinentis suis*[20]. Le château sur sa butte à l'est du col appelé le Collet, portait le nom de « Castel Viel ».

Une erreur reste à rectifier concernant l'attribution de ce *castrum* par Innocent III à l'abbaye de Saint-Gilles. Erreur commise par Marcel Giraud dans sa thèse[21], et par moi-même ensuite[22]. Or, pour le professeur Jean-Luc Fray, le *castrum de Montfort mentionné dans la bulle d'Innocent III est localisé par l'éditeur – à bon droit selon moi étant données les localisations des autres possessions qui précèdent et suivent la dite mention dans l'énumération – dans l'actuel département des Alpes de Haute-Provence ; la bulle fait aussi allusion à des bulles pontificales antérieures en faveur de Saint-Gilles : la bulle de Calixte II de 1119 (n° XXXVII), dont le texte a été en partie repris dans celle d'Innocent III, ne donne pas la mention de Montfort, pas plus que celle d'Innocent II (n° LIII, qui, copie du XVIIe s., donne une énumération à la fois plus diserte et volontairement tronquée pour des possessions jugées secondaires ou totalement perdues de vue depuis longtemps (mention « etc. »). Ces bulles n'évoquent pas non plus les églises Saint-Loup (auj. chapelle) et Saint Victorin (auj. église par.), mentionnées par la bulle d'Innocent III (p.106 et 108) et dont l'éditeur fait, en notes et à bon droit, des églises de Villefort / « en conclusion la bulle de 1208 confirme bien à l'abbaye de Saint-Gilles la possession de deux églises sur le territoire de la future Villefort, mais ne lui confie en rien le château, lequel est bien mentionné sous le nom de Castrum Montifortis par l'acte de Philippe II en 1211, mais au profit de l'évêque d'Uzès : la responsabilité religieuse à Saint-Gilles, le pouvoir féodal au seigneur évêque* »[23].

Voilà qui en dit long sur l'intérêt de ces places fortifiées et des églises sur un chemin de communication important. La Garde-Guérin, au nord de Villefort, relève de la temporalité du seigneur évêque de Mende (et du même diocèse) après avoir été possession des Anduze-Sauve-Pelet. Vers 1304, quand Guilhem de Randon successeur des Anduze par sa grand-mère Marquèze d'Anduze, attribue le péage de Villefort au couvent des Dominicains à Génolhac, l'évêque d'Uzès n'a de cesse de faire casser cet acte prétendant à ses droits de péage sur Villefort. Ce qu'il ne réussit jamais à se faire reconnaître par le roi.

La différence entre le « castrum » et la « villa » réside dans le fait, dit Jean Pellet, que les habitants de Génolhac ont obtenu une charte de franchise (seulement en 1226), tandis que ceux du *castrum* n'en sont pas encore à ce stade. Le *castrum Montisfortis* s'appelle par la suite « *villa forte* », Villefort. En 1266, la bulle de Clé-

15 Cette mention est insérée dans le testament de Guillaume Ier de Budos à son fils André, le 19 avril 1323. Jean-Bernard Elzière, *Histoire des Budos, seigneurs de Budos en Guyenne et de Portes-Bertrand en Languedoc,* Renaissance du château de Portes, 1978.

16 Arch. dép. Gard II E 23-171, 172, et 173, relevé par Marcel Girault, *Le chemin de Régordane*, Lacour éditeur, 2001, p. 111.

17 Le nom de Portas Bertrandi, les Portes de Bertrand, indiquent l'origine seigneuriale du lieu, Bertrand étant un des prénoms lignagers des Anduze-Sauve-Alès avec Bermond.

18 Germer Durand : *Castrum et villa de Portis, Hist. Gen. du Languedoc,* II, col 589, en 1102, référence introuvable, donc probablement une coquille ? Voir tome IV page 502 : « *castro et villa de Portis* » en 1162.

19 Transaction entre Guillaume de Vénéjan et les seigneurs d'Anduze, coseigneurs d'Alès au sujet de Génolhac, Saint-Ambroix, Montalet et Saint-Brès, *Bulletin du comité de l'art chrétien*, tome 1, n° 6-1879, pp. 295-301. Les droits du seigneur d'Anduze y sont détaillés.

20 France. [Actes. Philippe Auguste. 1215-1223], Recueil des actes de Philippe-Auguste, roi de France. Tome 3, Années du règne XXVIII à XXXVI (1er novembre 1206-31 octobre 1215). 1966, n° 1179, p. 279-281, ici p. 280.

21 Marcel Giraud, *Le Chemin de Régordane*, (abrégé de sa thèse) éditions Lacour, p. 24, note 2.

22 Marie-Lucy Dumas, « Le pays de Régordane : lieux et personnes du XIe au XIVe siècles, une première synthèse sur le toponyme et l'anthroponyme », *Le Lien des Chercheurs cévenols*, n° 187, octobre-décembre 2016, pp. 10-16.

23 *Bullaire de Saint-Gilles*, publié par Goiffon en 1882 (n° LXXX-33 du 12 nov. 1208, p. 104-112, ici p. 110 et n. 1), consultable aux arch. dép. du Gard C 168 [et sur Gallica]. Le même ouvrage édite une bulle de Clément IV du 15 juillet 1266 (n° CXXXI – 83) qui mentionne (p. 168) *villa et castrum Ville fortis* comme déjà aliénés aux dépens de St.-Gilles. Son prologue en français précise bien que le pape exhorte « *les prieurs, officiaux et moines de la dépendance du monastère de Saint-Gilles, à contribuer aux dépenses que l'abbé est obligé de faire pour le recouvrement ... de la ville et du château de Villefort qui dépendaient autrefois de l'abbaye de Saint-Gilles* [le texte latin dit bien que la dépossession est illicite : « *... monasterii Sancti Egidii, que alienata dicuntur illicite ac distracta, recuperare ...* »] ndlr.

ment IV mentionne « *Villa et castrum Ville Fortis* » déjà aliénés aux dépens de Saint-Gilles.

Il est probable que, dans ce dernier texte du milieu du XIIIe s. qui me semble la plus ancienne attestation du toponyme Villefort, il faille interpréter le doublet villa et castrum comme la preuve de l'existence de la fortification de la bourgade, villa renvoyant à « l'aspect démographique et économique », castrum à l'aspect militaire et honorifique de la muraille urbaine. Professeur Stephane Fray.

On peut donc dater la création des petites villes de Portes, Génolhac et Villefort entre 1150 et 1220, plutôt dans la dernière partie du XIIe siècle, qui est aussi la période de création d'un très grand nombre de paroisses autour d'églises (par exemple Concoules vers 1120-1140, Ponteils entre 1130 et 1150, Malons 1146, Aujac 1196, Vialas etc…).

Des caractéristiques communes aux trois petites villes

Ces créations seigneuriales présentent des caractéristiques communes : une unité de plan, l'emplacement des lieux de pouvoir, un parcellaire géométrisé, une installation en fonction de la hiérarchie sociale.

En examinant les cadastres dits napoléoniens du début du XIXe siècle on est frappé par une incontestable similitude entre le parcellaire des trois villages, à la fois pour le dessin de l'enceinte, pour la disposition des lieux de pouvoir par rapport au village et pour le découpage des parcelles.

Une unité de plan

À Génolhac, (dont Jean Pellet a reconstitué l'enceinte par les cartes et par une maquette[24]) sur une éminence, une muraille enclot la tour seigneuriale, l'église et son cimetière et quelques maisons. Cette configuration fait douter Jean Pellet à propos de la construction en continuité de l'ensemble castel + village fortifié ; il émet l'hypothèse d'une construction en deux temps : une enceinte seigneuriale, le castel, l'église, quelques maisons, avec deux portes dont une ouvre sur un faubourg qui pourrait être la *carrièra Sobeyrana* (la rue supérieure) qui part du portail sud du castel. Puis seulement à partir du XIIIe siècle, des *munitiones*, des murailles clôturant un ensemble plus vaste.

À Villefort, la haute tour et son enceinte sont situées sur une haute éminence au nord du village, près de la porte principale dite « des Cévennes », elles sont comprises dans l'enceinte de celui-ci[25]. L'église et son cimetière sont installés dès l'origine, au milieu du village qui est regroupé autour d'une rue principale. Les deux tours seigneuriales de Génolhac et de Villefort restent des tours non habitables, symboles de la seigneurie, avec prison, étendard au sommet, une cour fermée permettant le logement de quelques gardes. Génolhac et Villefort sont des coseigneuries à deux seigneurs à partir du début du XIIIe siècle : Anduze-Randon et l'évêque pour Génolhac, Anduze- Randon et Châteauneuf pour Villefort.

Aux Portes de Bertrand, le village est au piémont du castel[26]. La restitution faite par Claire Guiorgadzé[27] montre le château en éminence au nord est, sans aucune habitation à l'intérieur, le village est organisé autour d'une rue principale, l'église et son cimetière sont en dehors de l'enceinte au sud-ouest[28]. Les deux pouvoirs sont séparés géographiquement. Claire Guiorgadzé pense que le village de Portes s'est d'abord créé autour de son église, et ce n'est que plus tard vers 1120 que le *castrum* de Portes s'est fortifié autour d'une route. Puis le château s'étoffe progressivement, parce que devenu logis seigneurial au XVe siècle (les Budos de Guyenne), englobant la tour carré primitive et en créant de nouvelles structures y compris « à la mode » italienne au XVIe siècle[29].

Les trois villages sont des villages-rue, d'une direction nord-sud ou sud-nord, les enceintes sont percées de deux portes une au sud et une au nord. À Portes, la porte du sud s'appelle porte de Saint-Gilles, celle du nord porte du Puy. À Villefort la porte principale au sud est dite porte des Cévennes au XVIIe siècle, et la porte du nord s'appelle le Portalet (le petit portail) ; à Génolhac, celle du sud est la porte des Dominicains[30], celle du nord la porte du Chef de Ville. Des faubourgs se développent en dehors de ces portes : à Génolhac : *lo cap de vila* (le chef de ville) et *lo pied de vila* (ancienne rue piedevalle), la rue de la Bourgade et la rue de Rome au nord, à Villefort. À Portes on distingue une ébauche de faubourg au nord, après l'ancien cimetière, dans la pente qui mène à l'actuel village de Portes.

24 Cartes et maquettes sont visibles au Centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes à Génolhac.

25 Marie-Lucy Dumas, « *L'enclos de la ville de Villefort : une construction au tournant du XIIe siècle ?* », L.C.C. n° 180, janvier-mars 2015, pp. 9-13.

26 En avril 1704, de Marcilly, colonel des troupes qui combattent les camisards, propose de réunir par une fortification le château de Portes au village.

27 Claire Moucheboeuf-Guiorgadzé, « *Le compoix de Portes, le parcellaire du village en 1640 à partir d'un compoix et du plan cadastral dit napoléonien* », L.C.C. n° 119, octobre-décembre 1999, pp. 3-8.

28 Au XIXe siècle elle est reconstruite au sud sur les anciennes terres du marquis de Portes. (L'église actuelle de Portes a été déplacée au début du XXe siècle suite à l'effondrement de galeries d'exploitation de charbon souterraines)

29 Claire Guiorgadzé, « *Le château de Portes, un bastion catholique en Cévennes* », *Société française d'archéologie*, congrès du Gard, 2000, pp.

30 Au XVe siècle, le rempart qui s'arrêtait à la place de l'Arceau, englobe alors le faubourg du pied de ville.

Une unité du parcellaire

Dans les trois cas, des parcelles sont réparties de part et d'autre d'une rue principale appelée *carrièra drecha* (rue droite) c'est à dire celle qui mène d'une porte à l'autre, le plus court chemin en quelque sorte. La rue principale, *carrièra drecha* est le passage obligé de la Régordane à travers le village. Pourtant cela n'a pas toujours été le cas à Génolhac, où la Régordane, jusqu'au XIVe siècle, passait sur le flanc de la colline rive gauche de la Gardonnette, évitant le village, ni à Portes où la Régordane s'est longtemps confondue avec la draille à l'est du village[31]. À Villefort, la Régordane ne pouvait que passer par le village encadré par deux valats étroits qui n'autorisaient pas d'autre cheminement.

L'examen des 3 cadastres napoléoniens met en évidence que :

- les parcelles sont perpendiculaires à la rue principale, qu'elles vont de la rue à la muraille pour Villefort et Portes, pour Génolhac, une ruelle devenue secondaire la rue Soubeyrane est parallèle à la rue principale, coté ouest. Cette ruelle mène au castel, c'est ce qui fait dire à Jean Pellet que c'est sans doute la première rue construite au castrum de Génolhac. Coté est, les parcelles atteignent la muraille. On pourrait se demander si cette représentation du début du XIXe siècle est bien celle de la réalité ? Jean Pellet dans sa restitution régressive n'en doute pas puisqu'il suffit de comparer ce cadastre avec celui des années 1960. Peu de différence, et surtout il importe d'aller voir sur le terrain ce que cela donne, ce qu'il fit en allant relever tous les murs du village. Il a laissé des cartes pour ébaucher toute cette reconstitution du parcellaire.

- les parcelles sont des dimensions très semblables dans un même village. Cette caractéristique a été mise en évidence pour des villages du Languedoc par Nelly Pousthoumis-Dalle qui a mesuré les façades des maisons médiévales du XIVe siècle[32], ce que j'ai pu faire pour Villefort et Génolhac. Les chiffres sont intéressants : 5 à 7 m de largeur de façade pour Génolhac, 6 à 7 pour Villefort. Pour Portes, (l'ancien village n'existant plus, au pied du château) on ne peut que constater, sans pouvoir le mesurer, la régularité des largeurs des façades. Nelly Pousthoumis-Dalle donne des courbes de fréquence de largeurs des façades dont le plus grand nombre se situe dans une fourchette entre 4,5 m et 6 m. Elle constate que les dimensions des façades dans les faubourgs ont tendance à s'accroitre, de 6 à 8 m en moyenne.

- les parcelles *intra muros*, comportent une habitation en façade, collée à ses voisines, avec mur mitoyen, sans double épaisseur, ainsi que le montre le relevé fait par Jean Pellet , et sur le derrière, un jardin, une cour, avec parfois un puits, un bâtiment agricole appuyé ou non contre la muraille. Dans les faubourgs, notamment rue Piedevalle et partie est de la rue du Chef de ville à Génolhac et rue de la Bourgade et rue de Rome à Villefort, les maisons sont de même collées les unes aux autres, les fonds des parcelles sont bordées par les terres agricoles. Tout cela dénote une construction de bâtiment dans la continuité, s'appuyant les uns sur les autres et non au gré des bâtisseurs.

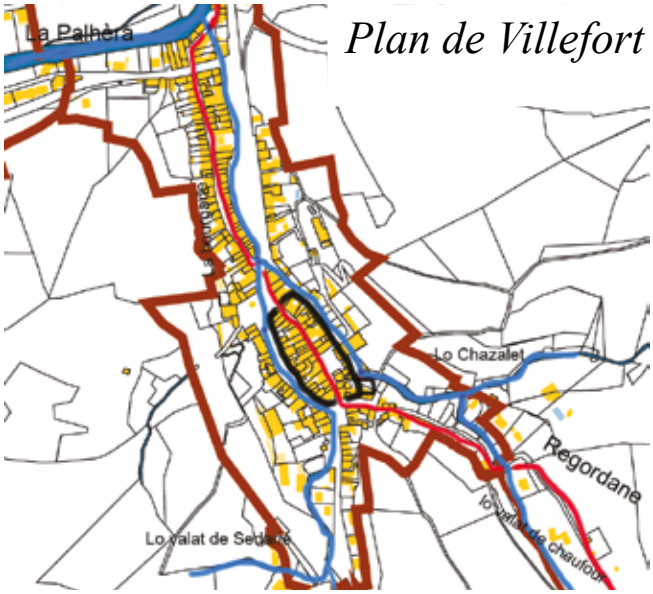

En rouge clair, la Régordane traverse la ville.

L'examen des 3 compoix du XVIe siècle à Génolhac montre que l'espace *intramuros* se construit peu à peu avec une nette poussée démographique[33] au XVIe siècle : 1515 : 63 maisons et 19 casals (bâtiments agricoles), 1556 : 93 maisons (pas de casal), 1594 : 113 maisons et 3 casals. Un certain nombre de ces « maisons » sont des parties d'immeubles en 1594 à Génolhac comme à Villefort en 1602 qui enclot dans ses murailles 50 maisons, 5 boutiques et 3 casals et pour sa communauté, composée de nombreux hameaux, un total de 256 propriétaires ce qui lui donne une population semblable à celle de Génolhac[34].

Par où a commencé la construction, s'il s'agit de maisons s'appuyant les unes sur les autres ? Jean Pellet considère que cela a dû commencer très près du cas-

31 Marcel Giraud pense que la légende du passage de Saint Gilles à Portes où il fait un miracle a été faite « *pour détourner les voyageurs du trajet primitif par la Bégude et leur faire prendre un chemin plus propre à servir au mieux les habitants de Portes* », donc déjà regroupé en village. Marcel Giraud, *Le chemin de Régordane*, éditions, Lacour, 2001, p. 111.

32 *Nelly Pousthoumis-Dalle*, déjà citée.

33 On passe d'un total de 140 maisons en 1515 à 239 en 1594, sur l'ensemble du compoix, soit environ ou peut-être, (si une maison = une famille de 4,5 habitants) de 610 habitants à 1075 habitants environ. Il semble qu'à cette date l'enclos de la ville et ses deux faubourg aient fait le plein, puisqu'en 1851 il y a 1098 habitants dans le village.

34 Les étudiants en paléographie de Génolhac avec Marie-Lucy Dumas « *Villefort (Lozère) d'après le compoix de 1602* », *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 180, janvier-mars 2015.

tel, pour ensuite descendre vers la porte sud. Il en veut pour preuve que les premiers actes notariés conservés au XIIIe siècle concernent cette partie haute, d'abord la *carrièra sobeyrana*, puis ensuite la future *carrièra drecha*, pour des hommes possesseurs de maison.

La hiérarchie sociale de la place de chacun

Quand ces villages sont créés, la société est composée de deux types de statuts : l'homme libre qui possède en propre des terres et les serfs qui ne possèdent pas leur propre personne puisqu'elle est transférée au nouveau propriétaire en cas de vente de la parcelle où ils vivent[35]. L'affranchissement des serfs de notre région est le fait des seigneurs, notamment ceux de Randon de Châteauneuf, Guigon Meschin coseigneurs de Villefort et Régordan seigneur de Naves et de Malbosc, pour toute la baronnie de Villefort, en 1269[36].

Jean Pellet repère les descendants des douze hommes libres[37] qui signent la charte des libertés accordées à Génolhac par le seigneur Bermond d'Anduze en 1228, comme habitants les maisons les plus proches du castel au XIVe siècle, tandis que le bas du village serait le lieu du « menu » peuple. Cette stratification sociale du village se repère aussi à Villefort où les plus belles maisons du XIVe siècle se situent autour de l'église, le plus près possible, idée confortée par les inhumations des plus riches contre le mur de l'église ou dans son chœur.

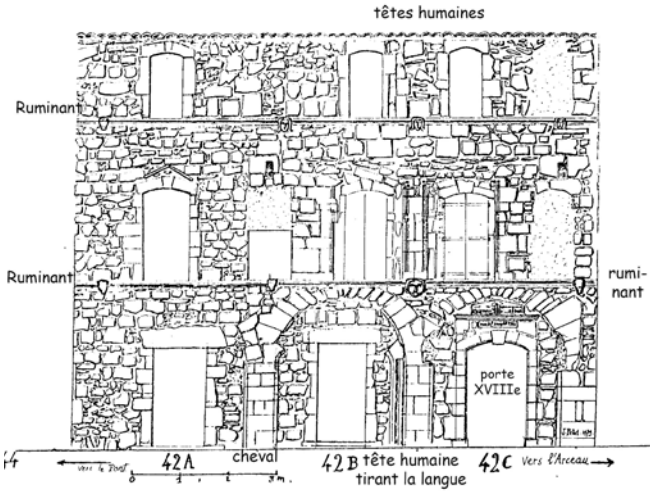

Croquis de la Maison Bondurand. Jean Pellet

À Génolhac, en 1515, les 63 maisons sont couvertes de lauzes ou de genêts. Elles se situent dans la partie haute du village et les 19 masures dans la partie basse de la *carrièra drecha*. Ces maisons couvertes possèdent deux ou trois niveaux, en moyenne plutôt deux ; les masures sont des habitations d'un seul niveau appelées aussi « cròta », une série de voutes habitées ou non qui servent ou serviront plus tard de remises, écuries ou caves.

Jean Pellet a passé en revue le destin d'une maison de la rue droite à Génolhac sur 650 ans, celle du numéro 42 dite « maison Bondurand »[38]. On constate immédiatement que trois parcelles d'égales largeurs ont été réunies au XVe siècle par une corniche ; Jean Pellet en détaille les parcelles et les habitants dont les héritières successives qui ont permis ce regroupement.

La petite ville se spécialise et acquiert des critères de centralité

La petite ville peuplée de ruraux conserve des liens très étroits avec l'ensemble de son terroir. Les hommes qui y vivent possèdent tous des terres à l'extérieur de l'enceinte, leur activité principale est la production agricole et l'élevage. Petit à petit, cependant se développent des spécialisations, des métiers tels que le notariat, les métiers en lien avec le trafic sur la route, les forgerons, les maçons, les menuisiers, la tannerie pour les *boutes*[39] à porter le vin, les métiers du textile : cardeurs, fileurs, tisseurs de laine et la meunerie.

Le notariat se développe tout particulièrement : une vingtaine de notaires au XIIIe siècle entre Portes, Génolhac et Villefort[40] qui actent les « chartes des coutumes », les *vidimus* des droits de l'évêque d'Uzès, les « monstre d'armes » des hommes libres, les hommages des petits seigneurs à l'évêque, au seigneur de Randon et à celui du Tournel et les donations aux ordres religieux, Hospitaliers, Ordre de Saint-Ruf de Valence et Saint-Théofred (Saint-Chaffre du Monastier).

Jean-Luc Fray me pose la question de la présence des juifs de Villefort qui ressortent bien évidemment de la protection seigneuriale des Randon, successeurs des Anduze-Pelet. Deux arguments en faveur de cette présence sont la mémoire du « cimetière juif », (à confronter avec le compoix), et les « collecteurs »[41] du péage de Guilhem de Randon en 1315 (neuf années seulement

35 Ce qui prouve qu'ils jouissent de la possession (et non propriété) héréditaire de la parcelle et donc de l'assurance de ce qu'elle rapporte en matière de subsistance et comme fruit de leur travail ; on ne peut donc dire qu'ils ne possèdent rien : ce ne sont pas des esclaves. Professeur Stephane Fray.

36 Charte d'affranchissement, publiée par Pierre Mignard, *Thines et Malarce à la fin du Moyen Âge*, Le livre d'histoire, 2015, p. 137.

37 Pierre de Vern, B. (Bertrand ?) Vincent, R. (Raimon) Bourbon, Vigourous, Étienne Vincent, P. (Pierre) Jourdan, Bertrand de la Chalm, R. (Raimon) Sabatier, Bertrand de Pertus, R. (Raimon) Brit, G. (Guilhem) Gros, R. (Raimon) de Planzoles et le notaire Pons Teulier.

38 Vous pouvez consulter ce hors-série gratuitement dans notre site : www.cevenols.fr

39 Une boute est une peau de bœuf ou de chèvre, retournée cousue qui sert au transport du vin.

40 Jean Pellet a dessiné les seings manuels de ces notaires, leurs dates, les sources, selon les documents encore existants, *Le Lien des Chercheurs cévenols*, n°69, janvier-mars 1987, consulter sur le site www.cevenols.fr

41 Le texte parle « d'exacteurs » dont la définition est : collecteur. Document en latin publié par l'abbé Nicolas dans son *Histoire du couvent des Dominicains de Génolhac*, document n° 6, page 333.

après l'expulsion des juifs du Languedoc en 1306) à Villefort, à qui l'abbé du couvent de Génolhac réclame le paiement de la rente établie sur le péage par le père de Guilhem de Randon de 100 livres par an. Procédure qui dure plusieurs années et qui amène l'intervention du lieutenant du sénéchal de Nîmes-Beaucaire au profit du couvent des Dominicains.

L'attractivité sur son finage et plus largement sur les paroisses rurales circonvoisines se développe pour atteindre au XIVe siècle :

- pour Génolhac, une centralité religieuse avec le couvent des Dominicains[42] qui attire des dons et des legs venant de particuliers de paroisses éloignées, jusqu'au XVe siècle[43]. Le couvent possède en outre une bibliothèque et les Dominicains instruisent les enfants des bourgeois. Villefort est le terroir d'une vaste paroisse englobant Pourcharesses, Combret, Salces (qui deviennent des communautés à compter du XVe siècle) et les hameaux tout autour.

- une centralité politique grâce aux juges et aux bayles des coseigneurs et leurs notaires, ceux-ci possèdent leur maison dans l'enceinte du castel à Génolhac ou très près de l'église comme la maison « gothique » de Villefort.

L'organisation communautaire : la loi commune y est acceptée collectivement avec la création des syndics d'habitants puis des consulats. Génolhac devient le chef -lieu de la « retenue » pour le contrôle des actes notariés fin XVIIe siècle, et en 1792, le chef-lieu de canton. Il en est de même pour Villefort.

- une centralité commerciale avec un marché hebdomadaire pour les paysans, à Génolhac, bien que celui-ci soit rapidement contrarié par les deux marchés de Villefort[44] qui prennent un essor plus considérable au XVIe siècle. Au XVIIIe siècle Villefort a pris la main de l'économie et des échanges avec une foire par mois. On parle de l'ancienneté de la foire du 1er mai de Portes, connue au XVIIe siècle[45].

L'artisanat lié à l'agriculture reste essentiellement rural[46], l'artisanat lié à l'habillement[47], à la santé, à la production d'objets pour la maison[48] est essentiellement urbain.

- enfin, puisque que le village attire les ruraux, le choix des matériaux de construction, le rythme des façades et des décorations d'icelles dénote un souci de faire « beau », le long d'un chemin de pèlerinage et de commerce, pour les yeux de tous.

Il faut maintenant s'interroger sur les raisons qui ont poussé un seigneur à créer plusieurs villages : ces raisons parlent à la fois de l'imposition de l'autorité seigneuriale sur des groupes d'hommes et de stratégie militaire.

Un lotissement autoritaire

La mainmise seigneuriale sur des terres et les hommes qui y demeurent se manifeste de diverses façons,

- directement par le biais du servage et plus tard par le contrat emphytéotique qui lie l'ancien serf affranchi, devenu tenancier de terres du seigneur. Le seigneur peut déplacer ses « serfs » à quelque endroit qu'il souhaite et l'on voit ainsi la constitution de hameaux sur des manses seigneuriaux nouvellement défrichés ou à défricher[49].

- pour les hommes libres[50], par l'obligation de servir en armes auprès du seigneur, participer aux manœuvres (chevauchées) et faire le guet (*gachas*) sur les fortifications et se rassembler sur son ordre pour « montrer » ses armes.

- le seigneur a accaparé aussi d'autres droits dits « régaliens » tels que la collecte d'un péage sur les routes. La famille d'Anduze possède sur la Régordane quatre péages : un à Palmesalade[51], à l'entrée du pont « gothique » ; un à Portes, à l'entrée de la cité ; un autre à Villefort, au Collet près du Castel Viel ; puis celui de La Garde (Guérin) avec une pierre de mesure du sel[52]. Il

42 Abbé Nicolas, *Le couvent des Dominicains de Génolhac, 1298-1791, sa fondation, ses diverses phases, sa suppression,* éditeur Gervais-Bedot, Nîmes, 1890.

43 Au XVIe siècle, avec le passage à la Réforme, Génolhac devient le pôle des réformés : temple, bourgeoisie influente et instruite fournissant des cadres de l'église réformée.

44 Impossible à Génolhac d'obtenir une foire annuelle avant le XIXe siècle à cause de la trop forte proximité de Villefort qui l'obtient le premier au XVIe siècle.

45 « *Le premier may 1698 André a vandu à la foire de Portes 10 brebis 30 livres m'a bailhé dix huit livres…* » Livre de compte de Valantin, fonds de Roche 194.

46 Fabrication locale par le paysan-artisan : outils, paniers, construction de murettes et de maisons, charpenterie...

47 Tisserand, cadissier, chapelier, savatier, débassier (tisseur de bas)… puis perruquier, chapelier

48 Bougies, réchauds, lanternes, fer forgé, meubles, couteaux, ciseaux, chaudrons …

49 Le hameau de Bessèges a ainsi été constitué par le seigneur de Castilhon avec 4 familles de serfs à l'origine. *Le Lien des Chercheurs Cévenols,* n° 190, juillet-septembre 2017, pp. 5-13, « *Le Mas de Bessèges, aux origines de la commune de Bessèges* », par les étudiantes en paléographie de Génolhac et leur professeur Marie-Lucy Dumas.

50 La charte de 1226 limite le droit du seigneur de réclamer des deniers aux hommes libres, pour « les chevauchées » du seigneur, sans leur consentement. Les hommes sont même dispensés de « chevauchées », de manœuvres et de guet si leur femme accouche. La « charte » des droits de 1260 de Génolhac, rappelle dans quelles circonstances le seigneur peut faire payer son albergue et quelle limite celle-ci ne doit pas dépasser.

51 Depuis 1226, les hommes de Génolhac sont exonérés du péage de Palmesalade. Le ruisseau enjambé par ce pont à péage est considéré comme la limite entre le comté d'Alès et le marquisat de Portes au XVIe siècle. La chapelle Beate Maria de Palmesalada ne date que du XIVe siècle.

52 La pierre salinière se trouvait au hameau de Gueldes, au bas de la côte Bayard avant l'arrivée au plateau de la Garde (Guérin). Gueldes ancien nom Gualda, Galda, viendrait de waldan, germanique qui signifie « gouverner ». *Dictionnaire des noms de familles et des*

peut convoquer son « ban » en armes, et battre monnaie. La famille d'Anduze possède trois ateliers monétaires à Sauve, Anduze et Sommières[53] qui utilisent l'argent des mines de Hierle, de Largentières et peut-être de Vialas[54]. Cette monnaie fonctionne dans l'ensemble de leur fief. Dès la mainmise du roi de France sur le Languedoc, les seigneurs ne peuvent plus lever leur ban qu'à la demande du roi (ou du sénéchal), tous les ateliers monétaires sont confisqués (ou rachetés). En revanche les seigneurs conservent pendant encore un siècle la collecte de la taille et celle des péages jusqu'au XVIIIe siècle.

En contrepartie, le seigneur garantit aux serfs, comme aux hommes libres, le droit d'être protégés et de vivre en sécurité. Le village fortifié est le lieu où doivent se réfugier hommes et bêtes en cas de guerre. Le pouvoir royal remplaçant celui des seigneurs, au milieu du XIVe siècle, on connaît les démêlés du lieu de Combret, près de Villefort, dont les habitants refusent de rejoindre l'enceinte de Villefort pour préférer celle de la forteresse d'Altier, lors des attaques de routiers, mais qui y sont contraints par le lieutenant du sénéchal[55] sous peine d'amende.

Le seigneur souhaite contrôler, surveiller gens et biens, tâches pour lesquelles il a besoin de relais locaux. Quoi de plus simple que de regrouper une population dans un même lieu ? Des villes nouvelles sont ainsi créées à l'instigation de seigneurs laïcs ou ecclésiastiques. Elles sont toutefois rares avec un plan de « ville-rue » en Languedoc, alors que l'on trouve plutôt des plans radio concentrés (Prévenchères 856 m), ou quadrillés, les Bastides. Le seigneur d'Anduze a contraint ainsi des populations éparpillées à se regrouper pour leur sécurité et pour les maintenir dans leur contrôle.

Une stratégie de surveillance d'un territoire

Quand la famille d'Anduze-Sauve-Alès agrandit son territoire, elle établit un maillage de *castelas* dépendants en accordant à des hommes libres le droit de se fortifier (*jus muniendi*)[56] moyennant hommage de fidélité. Ces tours, dites « bermondes » à cause de leur unité de construction, sont placées stratégiquement sur des routes importantes (Régordane, Cézarenque, route des Crêtes), près de mines d'argent (vallée du Chassezac, Largentière), autour de rivières aurifères (Cèze, Ganière) et pourvoyeuses de moulins (Cèze, Luech, Gardons). La création d'une « police de la route » à La Garde avec ses règlements précis, est organisée au départ avec quatre familles : les Éraclei, les Bertrandencs les Gaucalmens et les Jal ou Gaul. Cette « police » est réglementée au XIIIe siècle par l'immixtion de l'évêque de Mende. Ses membres devenus coseigneurs du lieu, surveillent, gardent et entretiennent un axe important[57].

Les villages planifiés le long du chemin de Compostelle entre Pampelona et Burgos sont issus de la même logique et épousent la même forme[58] de « village-rue ».

Cet aspect de la création de Génolhac avait échappé à Jean Pellet qui reprenait la thèse de l'abbé Nicolas sur un Génolhac possession des évêques d'Uzès. Il n'en reste pas moins que l'œuvre majeure de Jean Pellet qui est la reconstitution régressive du parcellaire du village et de ses habitants par un ensemble des cartes qui vont de 1969 au XIVe siècle, apporte un éclairage particulièrement argumenté à la croissance d'une petite ville de moyenne montagne cévenole.

Bibliographie

Monique Bourin, Robert Durand, *Vivre au village au Moyen Âge, (les solidarités paysannes du XIe au XIIIe siècle*), Presses universitaires de Rennes, 2000.

Isabelle Catteddu, *Archéologie médiévale en France, le premier Moyen Âge (V^e^-XIe siècle)*, Éditions La Découverte, Paris 2009.

Jean-Luc Fray, *Petites villes et leurs réseaux en pays de moyenne montagne. L'exemple des hautes terres du Massif central à la fin du Moyen Âge* », Actes des congrès de la société des médiévistes de l'enseignement supérieur public, 34e congrès, Chambéry, 2003, Montagnes médiévales, pp. 241-262.

Jean-Luc Fray, *« Lieux centraux » et petites villes en Limousin médiéval. Quelques réflexions sur l'apport de la méthode de la centralité »*, Siècles, cahier du centre d'Histoire « Espace et Cultures », n° 33-34, 2011.

David Rivaud, « Les villes au Moyen Âge dans l'espace français, XIIe-XVIe siècle », éditions Ellipses, 2012.

noms de lieux du midi de la France, Jacques Astor, édition du Beffroi, 2002, p. 1012.

53 Le dernier atelier de Sommières est cédé en 1248 au roi de France.

54 Site Club-numismatique cévenol, conférence de Laurent Schmitt sur le monnayage d'Anduze.

55 Marie-Lucy Dumas, *Ponteils et Brésis, sur la Régordane et la Cézarenque,* Gens et terroirs des Hautes Cévennes, 2014, p. 208. Proclamation d'Astorge de Lussan lieutenant du sénéchal de Nîmes s'adresse aux viguiers : « *Pour le salut du pays, nous ordonnons … de prescrire à tous les habitants de s'armer d'armes convenables, suivant leurs moyens et de se retirer dans des lieux fortifiés. Vous les y contraindrez au besoin par la saisie de leurs biens, les châtiments et autres remèdes dont nous vous laissons juge* », 1359.

56 Montalet, La Garde (Guérin), Saint-Ambroix, Cheylard d'Aujac, tours d'Allègre, tour Becamil de Salindres, tours de Ferreyroles qui sont des coseigneuries.

57 Hélène Débax, *La seigneurie collective, pairs, pariers, paratge, les coseigneurs du XIe au XIIIe siècle*, Presses Universitaires de Rennes, 2012. Elle publie le 3ème règlement des chevaliers pariers, p. 413, et de nombreuses références sont incluses pp. 147-150.

58 Pascula Matinez Sopena, « *Les conditions de l'urbanisation en Castille et Léon, du XIIe au XIVe siècle : muros, pueblas, collaciones e cuadrillas* », Archéologie du Midi Médiéval, tome 34, 2016, pp. 197-216.

Villages et altitudes	Distance entre deux	type	Enceinte au XIVe siècle	Critères de centralité	Hôpitaux charitables
Alès	0 Km	Deux pôles, l'église, le château	Oui avec plusieurs portes	Politico-militaire Cultuelle et culturelle économique	Une malautière sortie nord de la ville
Mas Dieu (366 m) *Mansus Dei*	14 km	Village rue	Oui avec un « fort » à chaque porte	Néant	Une malautière
Portes (560 m) *Portas Bertrandi*	16 km	Village rue (démoli en 1930)	oui	Militaire	Une malautière, sortie nord
Génolhac *Castrum de Junilhaco (500 m)*	14 km	Village rue	Oui (portes démolies à la fin du XVIIIe siècle)	Politico-militaire, religieux, économique	Une malautière (entrée sud)
Vielvic (432 m) *De Veteri vici*		Village-rue	Oui (portes démolies à la fin du XVIIIe siècle)	Une chapelle au XIVe siècle	Une malautière (entrée sud)
Villefort *Castrum de Montisfortis (460 m)*	16 km	Village rue	Oui (portes démolies à la fin du XVIIIe siècle)	Politico-militaire, économique	Une malautière (sortie nord)
Bayard		Village-rue (noyé dans le lac de Villefort)			Auberges, pierre « salinière »
Prévenchères (856 m)	14 km	Autour de l'église			Une malautière
Luc (1015 m) *Castrum de Luco*	17 km	Village rue	?		Une malautière

Annexe

Sur la Régordane, chemin public fréquenté entre le Xe et XIIIe siècles, les villages-rue créés sur la route, pour la route, se succèdent à une distance de 14 à 16 km soit environ quatre lieues : Portes, Génolhac et Villefort, Luc. Prévenchères, inclus dans ce parcours est un village concentrique autour d'une église appartenant à l'abbaye de St-Gilles.

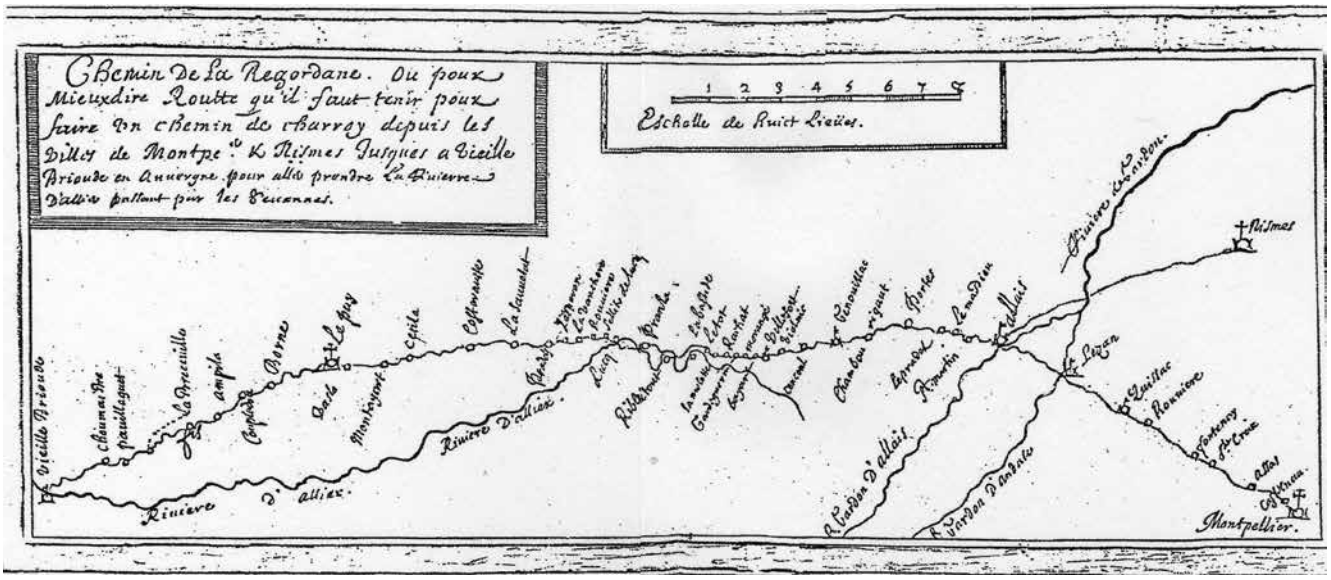

Manuscrits de Gustave de La Fare-Alais

par Marinette Mazoyer

Le marquis Gustave de La Fare-Alais (1791-1846) est né et mort au château de Lacoste, commune de Saint-Martin-de-Valgalgues. Descendant d'une vieille famille languedocienne, il eut l'abbé Pignol, curé d'Alais, comme précepteur, et continua ses études au Collège d'Alais. Attiré par la carrière des armes, il fut admis à Saint-Cyr à l'âge de seize ans. Il dut abandonner cette école pour raison de santé. Il fit des études de droit à Toulouse. À la première Restauration, il entra à nouveau dans la carrière militaire. Il l'abandonna définitivement pour se retirer dans son château de Lacoste. Il vécut ensuite dans sa commune, dont il fut maire, puis conseiller municipal à Alès. Il se consacra à l'agriculture et aux lettres. Son buste est à Alès (1889) depuis les fêtes du Centenaire en son honneur. Il est considéré ainsi que Fabre d'Olivet comme l'un des principaux précurseurs du Félibrige.

Il est reconnu comme un homme d'une vaste culture, d'un abord simple, prévenant et aimable, préférant la vie à la campagne aux mondanités. On sent une certaine mélancolie dans certains textes poétiques : *La fèsta dels mòrts*, démentie par les échanges littéraires joyeux et parfois hermétiques qui vont suivre, le contexte n'étant pas toujours apparent.

Son oeuvre : *Las Castagnados* (1845) a été rééditée en 1851 avec notice biographique de Maximin D'Hombres, puis par Georges Peladan, avec graphie normalisée et traduction : *Las Castanhadas*, en 3 volumes : Lo mond fantastic (Le monde fantastique) 1997, Lo país de l'autor. (Le pays de l'auteur) 2001, Pèças de circonstanças - Glossari (Pièces de circonstance-Glossaire) 2004.

La Fare-Alais a collaboré au journal : *L'Écho d'Alais* où il publia certains de ses textes en signant par la lettre X.

Gustave de la Fare-Alais

Cercle littéraire :

À la suite du travail de mémoire[1] qui suivit le Master de Langues Romanes passé à la Faculté de Lettres de Montpellier, j'ai recherché les auteurs qui ont écrit en langue occitane dans cette période et bien sûr : le marquis de La Fare-Alais. Un paquet important de feuilles photocopiées de manuscrits, écrits de la main de cet auteur, demeuré dans une bibliothèque, me fut donné, vu mon intérêt pour la littérature occitane locale.

Monument érigé pour les fêtes de son centenaire

En fait, je viens de retrouver la trace de l'existence de ces feuillets dans la *Revue des Langues Romanes*[2]. L'auteur, Serge Runel dit : « Je tiens à informer de la découverte que j'ai faite d'un manuscrit inédit... » dont la description correspond exactement aux écrits photocopiés qui semblaient prêts à être imprimés. Cette œuvre signalée depuis 1985 ne semble pas avoir été éditée depuis. Elle « v*ient enrichir les connaissances biographiques sur La Fare-Alais en apportant de nombreux renseignements en ce qui concerne sa vie publique, mais son grand mérite tient aussi au fait qu'elle dévoile son existence privée totalement inconnue* » écrit Serge Runel. C'est « *une œuvre de libertinage, écrite dans l'intention de plaisanter, peut-être d'un personnage bien vivant, bouffon en privé, avec le besoin de défoulement du gentilhomme cévenol, personnage public.* »

La Fare-Alais (surnom : Laf) et quelques notables érudits d'Alès : Maximin D'Hombres[3], (surnom : Max, l'Héros,) Emmanuel Tubeuf[4], (surnom Manet, Manesqui), Marette[5] (Ma), Calixte Desmolles (Ful) formaient un cercle qui se réunissait régulièrement pour traiter de sujets divers. En même temps ils se livraient à toutes sortes de jeux littéraires en français, en occitan et même en latin. La plupart sont sous la forme de lettres, qu'ils s'envoyaient entre eux.

Cet atelier d'écriture était reproduit soigneusement par La Fare-Alais en une série de feuillets numérotés de

1 Mazoyer Marinette : *Espelida literària de la Lenga d'Òc dins lo caire d'Alès de 1800 a 1950* Ed. Comédia Nîmes 2010.

2 *Revue des Langues Romanes* TOME LXXXIX Année 1985 : Runel Serge : Article : *État des connaissances sur les manuscrits de La Fare-Alais* p.125 à 133.

3 Maximin D'Hombres, 1810-1873, Société Littéraire et scientifique d'Alès, a continué le Dictionnaire languedocien-français entrepris par La Fare, auteur de Notice biographique du Marquis de La Fare-Alais, ami proche du poète et de sa famille.

4 Emmanuel Tubeuf : 1808-1891, Conseiller Municipal d'Alès, maire en 1871, petit-fils de Pierre-François Tubeuf, concessionnaire du charbon dans toute la région minière d'Alès, la Grand'Combe...

5 Jacques-Marie Marette. *Recherches historiques sur la ville d'Alais,* Duclaux-Monteil, Maximin D'Hombres. - Alès : Martin, 1860.

1 à 76. Ces lettres vont jusqu'à la page 318. Elles sont suivies d'un récit dramatique en 5 tableaux : *Le coutil vert* : pages 319 à 385, puis d'un drame historique en 5 tableaux : *Le cercle* pages 386 à 473.

Des textes suivent ainsi qu'une autre pièce sans titre et d'autres « epistolae » avec logogriphes[6], jusqu'à la page 559. L'ensemble s'achève par *La Serréide* poème en huit tableaux par La Fare-Alais de la page 561 à 595.

De nombreux textes font allusion aux agapes et aux libations auxquelles se livrent les cinq amis laissant apparaître un esprit de potaches joyeux entre eux. Cette correspondance est datée de 1838 à 1839.

En juillet 1838, La Fare doit partir à Vals-les-Bains pour se soigner. Dans leur correspondance ses amis évoquent les bons repas faits en son absence, arrosés de Bourgogne et de Bordeaux, alors que lui est aux eaux thermales. La Fare répond en évoquant son séjour et parle des quatre sources plutôt laxatives dont il n'attend pas des miracles... dans un long poème-lettre en français dont voici un extrait qui donne le ton de leur correspondance :

Extrait : Les eaux de Vals :

Amis quand la naïade aux gazeuses faveurs
Met les culottes bas à quatre cents buveurs...
La Marquise, Mary, Dominique, Camuse,[7]
Tels sont les quatre autels où fume son encens :
Tels sont les quatre trous qu'elle offre à ses amants.

Nous avons choisi de publier parmi ces textes en occitan : l'un des quatre acrostiches[8] p. 119

6 Logogriphe : Énigme, procédé consistant à composer plusieurs mots formés des lettres d'un mot principal, qu'il faut deviner.

7 Nom des 4 sources à Vals.

8 Acrostiche : poème composé de telle manière qu'en lisant la première lettre, (ou syllabe) de chaque vers dans le sens vertical, on trouve un mot.

Quatre acrostiches
Faits pour un dîner à Lacoste le 20, 7bre 1938
et trouvés sous la serviette de chaque convive
par La Fare

Version originale

J Jutjaràn pas Gazaï, car gazai es jutjat
a A la perpetuala ; Magno de ribièira
c Condamnèt sens levar lo quiou de sa cadièira.
q Qu'es aquò ? me diràs ; perqué remanejar
u Un conte saligo vièlh coma las erugas ?
e En bolegant lo fons fai pas que mai pudir.
s Sabèm ben qu'en gratant s'endinan las berrugas
M Mardieu ! Lo sabe pron : mas coma ton jardin,
a Aquel dau filh Sagniè (non pas lo de la cabra)
r Riscan mai que sus mer ; rampèu per Larrondes
i Ieu que sabe trop bien que quand faudriá se cabrar
e Es pas de bon bridar : comptave entre mos dets :
M Mouniès, Lettrè, Delor Theophile e Luis Vots
a Abri, puèi Didioun e Paulin Talabot
r Raça de Cartatocha, mòrt d'Iscariote
e En tot set escalièrs que t'an cridat Tabò !
t Tabò !que mantendrem de la fronda e dau vòta
t Totjorn nos trobarem, l'Erau per plaidejar
e E contra tos mandrins a totes per rimejar.

L'acrostiche révèle le nom de : Jacques-Marie Marette

Traduction :

Ils ne jugeront pas Gazaï,[9] car gazaï est jugé
À la perpétuelle ; Magno[10] de Rivière
A condamné sans lever le c.. de sa chaise.
Qu'est-ce ? me diras-tu ; pourquoi ressasser
Un récit déloyal vieux comme les chenilles ?
Plus on remue le fond plus cela sent mauvais.
Nous savons bien qu'en grattant, s'irritent les verrues.
Morbleu ! Je le sais assez, mais comme pour ton jardin,
Celui du fils Sagnier[11] (non pas celui de la chèvre)
Ils risquent plus que la mort ; récidive pour Larcins
Moi qui sais trop bien que quand il faudrait se cabrer
Il n'est pas aisé de se retenir : je comptais sur les doigts :
Mourier, Lettrè, Delort Theophile et Louis Veaute,
Abric, puis Didion et Paulin Talabot[12]
Race de cartouches, mort d'Iscariote[13]
En tout sept « Escaiès[14] » qui t'ont crié : Tiens bon !

9 Gazaï : Paul Gazaix de Meyrannes.

10 Magno : un des jurés qui voulait juger sans voir les lieux.

11 Sagnier : Sagné : allusion à la chèvre de Mr Seguin qui se battit toute la nuit avec le loup, mais qui finit par être mangée.

12 Talabot : Agents tous les 7, des chemins de fer. (Nous retrouvons bien les 7 noms).

13 Iscarioto : Iscariote : surnom de Judas : traître.

14 Escaiès : comme qui dirait 7 cartouches : Escalier ayant été un fameux voleur à Alais au temps jadis.

Tiens bon ! car nous soutiendrons de la fronde et du vote.[15]
Toujours nous trouverons, Le Héros[16] pour plaider,
Et contre tes brigands, nous tous pour rimailler.

Pour mieux comprendre les allusions, tel est le contexte d'époque :

Pierre-François Tubeuf regroupe les sites de production de charbon sur trois grandes zones, au nord d'Alès, sur des gisements plus profonds mais plus riches, Meyrannes et Robiac, puis se recentre progressivement sur le secteur de Rochebelle. Mais il ne parvient pas à obtenir de concession, sur le secteur de La Grand-Combe, où sera exploité au siècle suivant le meilleur gisement. Il insiste auprès de l'intendant de la région pour limiter les risques causés par l'exploitation sauvage du charbon et peste contre « quarante méchantes petites mines ». Mais, les fermiers de ces mines se révoltent. Le conseil de ville vote en 1777 une protestation contre la demande de Tubeuf, concessionnaire, de faire fermer les ouvertures par lesquelles les habitants allaient chercher eux-mêmes du charbon, dans des mines artisanales et dangereuses. Un long conflit s'engage, pendant sept ans. Il tente d'acheter la paix avec ses voisins, offrant par exemple 78 livres par an à Paul Gazaix de Meyrannes (cité ici, jugé en procès). Les quatre amis semblent prendre parti pour lui par la fronde et le vote.

Autre choix : celui de reproduire la lettre en occitan p. 93 n° 28, sorte d'invitation à venir à la chasse, à Lacoste, qui est aussi en forme d'acrostiche, en prenant la 1ère syllabe de chaque vers, révélant une phrase.

Original : Lettre de Laf à Manet S^embre^ 1838

Phrase acrostiche :

D'aou jour qué s'enclau e faguè lou darïe saou Lafaro de la costo a Manet de Russaou.

Texte en graphie normalisée :

Laf à Manet

Dau	D'agost, avèm finit la mesada susosa ;
Jorn	Jorguièiras, castanhièr de lus dòlsas espinhosas
Que	Que rabala lo sòu rescondon lo graisset.
S'en	Sant Marc qu'avèm pregat, nos ramenant la pluèja,
Clau	Clava per quauques mès la canicula irètja ;
E	E lo gras Benouri ven, seguent son biais,
Fa	Faire ambe son lengon de lecas a fornigas.
Guèt	Guètra-te Manesquiè, dejà lo beca-figa,
Lo	Lo quinsard piutarèl, lo pin, lo cotelon
Dar	Darrièr un castanhièr jògan sus lo velós.
Ièr	Ièr au ser mème ai vist una vièlha pupuda ;
Sau t	Sautava dins lo prat, voliá me faire lega ;
La	La bogra sabiá ben qu'ère de bon govèrn.
Fa	Fai me donc lo plaser de portar ton Robèrt :
Ra	(robèrt es ton fusilh, comprenes ben l'afaire,
De	Devinhes ben, qu'es pas Robèrt lo quincalhaire.)
La	Laisses pas a l'estau tos tres manja-gigòts ;
Cos	'quò's logo ? diga-lus, finiriátz mos Babòta.
Ta	Tot uèi vèrs Galeizon cercatz vòstra vidassa :
A	A Rédarès[17] ai de prene son va-t'en ;
Ma	Ma fe ! *chès* lo nebot de Lafara-Vatan[18]
Net	Ne trobaretz d'abeure, a mai quauqua fricassa. »
De	Despacha : la Berry[19] qu'es totjorn a sa plaça,
Rus	R(e)ussirà com'antun a bofar ton Catiou
Saut	Saussaràs sus aquò ton camor a mon qu...

Phrase acrostiche :

Dau jorn que s'enclau e faguèt lo darrièr saut La Fara de Lacosta a Manet de Russaut.

Traduction :

D'août, nous avons fini le mois entier à transpirer ;
Tiges de taillis, châtaignier de ses gousses épineuses
Où se traîne au sol en cachette le bruant des prés.
Saint Marc que nous avons prié, nous ramenant la pluie
Achève pour quelques mois la canicule insupportable ;
Et je vois le gras torcol fourmilier, selon sa manière
Faire avec son bout de langue des pièges à fourmis
Guêtre-toi Manesquié, déjà le bec-figue
Le pinson gémissant, le pic, l'alouette huppée
Derrière un châtaignier jouent sur du velours.
Hier au soir même j'ai vu une vieille huppe ;
Elle sautait dans le pré, elle voulait m'aguicher ;
La bougre savait bien qu'elle ne risquait rien.
Fais-moi donc le plaisir de porter ton Robert
(Robert est ton fusil tu comprends bien l'affaire,
Tu devines bien que ce n'est pas Robert le quincaillier)
Ne laisse pas à la maison tes trois mange-gigots ;
Est-ce temps ? Dis-leur, vous feriez cesser mes idées noires.
Tout aujourd'hui vers le Galeizon, cherchez votre vie :
A Rédarès j'ai à prendre son va-t'en ;
Ma foi ! Chez le neveu de Lafare-Vatan
Vous trouverez à boire, et même quelques bons plats.
Fais vite : La Berry qui est toujours à sa place,
Réussira comme personne à chasser ta Langueur.
Tu tremperas sur ce, ton camard à mon c..

15 Vote : en votant en sa faveur au Conseil Municipal.

16 L'eraou : c'est-à-dire : le héros : surnom de Maximilien D'Hombres.

17 Rédarès : cuisinier de Tubeuf.

18 La Fara-vatan : un de mes oncles capitaine au régiment de Vastan.

19 La Berry : le portrait de la Duchesse de Berry, fille du Régent qui est dans le salon de Lacoste faisait les délices de Tubeuf.

Phrase acrostiche :

Du jour qui se clot et fit le dernier saut La Fare de Lacoste à Manet de Russaud.

Un autre acrostiche p. 123 :

À Manet

Texte Original

À Manet

Graphie normalisée :

E	E Ben òc ! M'an contat que veniás de la fièira,
M	Moquet coma un das blus[20] qué van a la gipièira
M	Manet qu'èra tan viu ara es un manequin.
A	Aquò's coma la coa d'un vièlh mèrle roquièr
N	*Nanto* naut, *tanto* bas : aquò's un tomba-lèva
U	Utile solament per far ganhar Boirel
E	Et Galet[21] lo gautut que proprament vos lèva
L	La premièira peloira, en guisa de Bourèl.
D	Dupré, los dos Cuchet e Cantatocha- Barry[22]
E	Estremant tos balòts t'an mandat cagar au Barri[23]
T	Tron de l'èr ! Qu'es aquò, Lion ambe New Iòr[24]
U	Urosament n'an pas brutlat lors mecanicas :
B	Broio totjorn : Sèm aici tres o quatre bos bicas
O	Oficièrs superiors dau regiment major
E	E fotuts d'acabar ton prat de Mandajòrs[25]
U	Un còp que sus ton nas grelharà la majofa
F	Faudra ben cantar rou coma una nose bofa.

Traduction :

Et bien oui ! On m'a raconté que tu venais de la foire,
Penaud comme un des ânes qui vont au four à chaux.
Manet qui était si vif, maintenant est un mannequin.
C'est comme la queue d'un vieux merle de roche
Tantôt haute, tantôt basse : c'est un tombe-lève,
Utile seulement à faire gagner Boirel
Et Galet le joufflu qui proprement vous écorche
La première peau en guise de Bourreau.
Dupré, les deux Cuchet et cartouche-Barry
Enlevant tes ballots t'ont envoyé c.... au Barri.
Au diable ! Qu'en est-il ? Lyon avec New-York
Heureusement n'ont pas brûlé leurs machines :
Figure-toi toujours : Nous voici trois ou quatre bons drilles,
Officiers supérieurs du régiment major,
Et dans le cas d'achever ton pré de Mandajors.
Une fois que sur ton nez bourgeonnera la fraise
Il faudra bien chanter cassé comme une noix creuse.

Lettre un peu hermétique où il est question des ballots de soie enlevés à Emmanuel Tubeuf à la foire par des commissionnaires en soie...

Le château de Lacoste commune de St-Martin-de-Valgalgues.

Sources documentaires :

- Marquis de la Fare-Alais : *Las Castagnados* Alais, Veirun, 1844 puis 1851

Lettres inédites (photocopie manuscrit) *Cercle Littéraire La Fare-Alais* 1838

- Peladan Georges : *Las Castanhadas* 3 vol MARPOC (1997 à 2001)
- Persée: Huard Raymond : compte-rendu : ouvrage de Gwynne Lewis, *The advent of modern capitalism in France, The contribution of Pierre François Tubeuf,* 1770-1840 (compte-rendu)
- Rivelaine Hubert : *Balade en sol mineur : les mines du bassin houiller d'Alès* - Ed. Le Plein de Sens - 2005
- Bardon Achille : *L'exploitation du bassin houiller d'Alès sous l'Ancien Régime* - Mémoires de l'Académie de Nîmes.
- Baron Ernouf : Paulin Talabot, sa vie et son oeuvre 1799-1885, 1886
- Galy Guy-Roland : Les Annales du Midi - 1969 - *L'exploitation des houillères en Languedoc et le marché du charbon au XVIIIe siècle* pp. 163-195.
- Malinowski : *Essai historique sur l'origine et le développement de l'exploitation du charbon de terre dans le bassin houiller du Gard*. Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon : Annales des sciences physiques et naturelles, d'agriculture et d'industrie - 1868 -
- Wikipédia : Pierre François Tubeuf
- Runel Serge : *État des connaissances sur les manuscrits de La Fare-Alais* p 125 à 133

Revue des Langues Romanes Tome LXXXIX Année 1985.

20 Blu : c'est-à-dire : un âne

21 Boirel et Galet : deux maîtres d'hôtel à Aubenas

22 Dupré, Cuchet, Barry : commissionnaires en soie à Aubenas.

23 Au barri : c-à-d : l'ont renvoyé bien sot !

24 Nuyor : New-Iòr : New-York.

25 Mandajors : pré jadis de Mr Mandajors.

On trouve de tout chez les notaires

Vente de métier à mailles pour tisser les bas, 1786 à Saint Jean de Gardonnenque

par Marie-Lucy Dumas

Jean Soulier et son frère fabricants de bas de soie, habitant à Saint Jean de Gardonnenque*, vendent à François et Henry Mourgues père et fils de La Caderle, paroisse de Saumane : « *Un métier fer à fabriquer les bas de soye en jauge du trente avec tout et chacun ses montes et atraits que lesd Jean Antoine Soulier frères ont, leur appartenant, marqué à la barre du nom de Pierre Mejanet que lesd père et fils Mougues ont vu, examiné et qu'ils déclarent avoir retiré desd Soulier avec tous les montes et atraits à leur consentement un moment avant cet acte (...) moyennant le prix et la somme de cinq cent cinquante livres laquelle somme a été fixée entre les parties amiablement le prix et juste valeur du susd métier (...)* »

« *Ils s'obligent de le payer solidairement en trois payements scavoir deux cent cinquante livres le quatrième décembre prochain, deux cent livres dans une année prochaine avec l'intérêt au denier vingt à compter de aujourd'hui les cent livres restantes pour faire l'entier prix et montant du sud métier vendu une année après aussi avec l'intérêt à compter de ce jour qui diminuera à fur et à mesure des payements qui seront fait par lesd Mourgues (...)* »

Les témoins sont Jean Février, fabricant de bas, et sieur Jean Faisse fabricant de bas de Saint-Jean, notaire Barnier.

Commentaires :

C'est un métier à mailles, d'occasion, qui est déjà passé entre les mains de Jean Soulier. Les deux témoins fabricants de bas, des « débassaïres », sont aptes à juger de l'état de bonne marche de ce métier de leur confrère Soulier et à fournir un avis aux acheteurs. Les métiers d'occasion ne connaissent pas la « décote » qui leur sera appliquée au XIXe siècle par la comptabilité capitaliste. Nul ne doute alors, que si une pièce du métier fonctionnait mal, Mourgues trouverait une aide de la part des fabricants. Cette clause n'est pas indiquée dans l'acte de vente parce qu'elle est implicite entre artisans. Son prix de 550 livres est élevé.

La jauge du trente : les métiers ont des jauges différentes : elles indiquent le nombre de mailles dans la largeur du tricot, ce qui par voie de conséquence implique des tailles différentes de bas ; cela va du 24 au 30. La jauge 30 serait donc un métier à tisser des bas d'hommes. Les prix des métiers à tisser sont élevés : 312 livres pour une jauge de 24 et demi, 396 livres pour une jauge de 26.

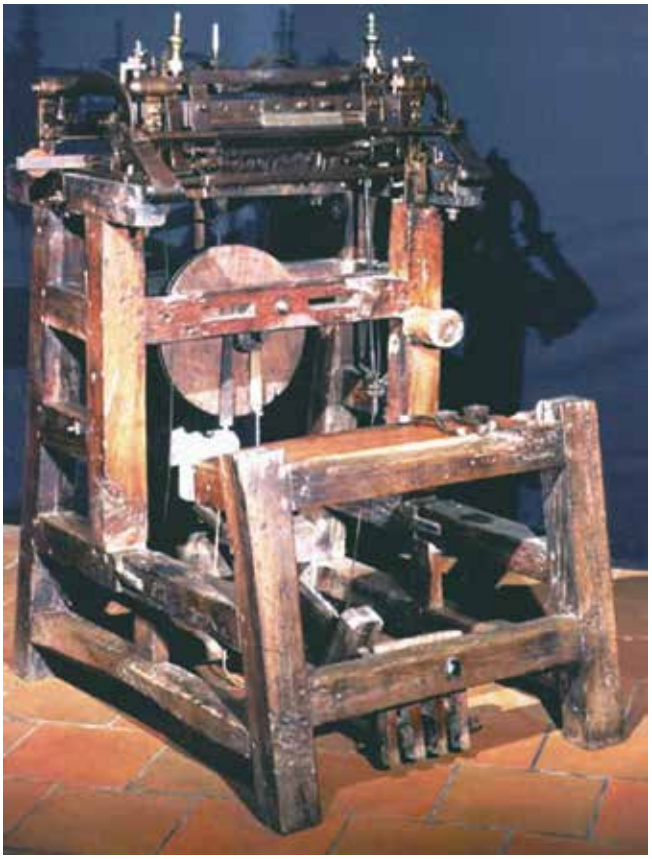

Métier à mailles destiné à la bonneterie et plus précisément à la fabrication de bas de soie, conservé au Musée des vallées cévenoles – Maison Rouge. Datant du XVIIIe siècle, il était encore utilisé dans la seconde moitié du XIXe par le « debassaire » Emile Bordarier de St-Jean-du-Gard qui fabriquait des bas de soie et de fil d'Écosse. Il avait pris la succession de son beau-père Pierre Lauret (Les Lauret étaient faiseurs de bas de père en fils depuis le début du XVIIIe siècle). De tradition familiale ce métier aurait tricoté des bas pour Sarah Bernhardt.

Photo © Musée des vallées cévenoles

Un métier fer : Au XVIIIe siècle, les bâtis ou fûts sont toujours en bois de noyer ; c'est la structure au-dessus du bâti, la mécanique, qui est en fer forgé fabriquée par un serrurier ou un arquebusier, dont le nom Pierre Méjanet est gravé sur la barre.

Le taux d'intérêt est faible : le paiement est effectué en trois fois, 250 livres, 200 livres et 100 livres. Avec un taux d'intérêt de 1 denier pour 20 (le denier vingt) cela donne pour 300 livres sur un an : 15 livres d'intérêt, puis pour 100 livres : 5 livres , soit un taux de 5%.

Rappel du sommaire des quatre numéros 200.

Pour marquer le deux-centième numéro de notre revue, nous avions choisi de le multiplier à raison de quatre numéros 200, couvrant une année complète de parution. L'édition de ce numéro 200.4 clôt cette série anniversaire. Nous remercions vivement tous les contributeurs qui ont partagé et partageront encore leurs longs travaux de recherches, la diversité de leurs sujets. Merci également à nos lecteurs et lectrices ! En janvier paraîtra le numéro 201, qui relancera notre livraison trimestrielle désormais cinquantenaire !

Où en sont les Cévennes et leur historiographie ? *Éditorial de Patrick Cabanel. p.3*

L'orpaillage dans les rivières cévenoles : *Jean-Gabriel Pieters. p.5*

Un récit judiciaire peut en cacher un autre : *Éric Baïer. p.12*

Jeunesses brisées dans la tourmente religieuse : *Élie Pélaquier. p.22*

Mariage de deux nouveaux catholiques en 1708, sur fond de menace de confiscation de biens de «fugitifs» : *Henri Teisserenc. p.30*

Le campanaire de Saint-Jean-du-Gard : *Daniel Travier. p.40*

Acte de vente en occitan, en 1546 à Saint-Sauveur-des-Pourcils : *Pierre Casado. p.49*

L'abbé Pierre Dupuy - Montbrun (1724-1814) : *Olivier Poujol. p.57*

L'évêque des Cévennes, sur les jésuites et la religion populaire : *Marie-Lucy Dumas. p.66*

Autour d'une lettre datée de 1664 émanant de Marie-Félice de Budos (1628 - 1693) : *Jean-Bernard Elzière. p.76*

Emile Verdier, une figure du XIXe siècle viganais, médecin, fondateur des thermes de Cauvalat : *Madeleine Souche. p.91*

Les débuts du séminaire protestant clandestin dans les hautes Cévennes : *Heidi Gembicki - Achtnich. p.97*

Chamborigaud sous la Révolution et l'Empire. Le maire châtelain et son adjoint «légionnaire» : *Jean-Louis Attard. p.105*

Une industrie régionale vue à travers la numismatique : *Michel Roucaute. p.112*

Le marquis de Vissec, délateur d'un faux complot des religionnaires des Cévennes : *Bernard de Fréminville. p.117*

Le compoix de 1546 de Saint-Hippolyte-de-Caton : *Raymond Lanfranchi. p.124*

Contribution à l'étude des petites villes sur la Régordane : *Marie-Lucy Dumas. p.129*

Manuscrits de Gustave de La Fare-Alais : *Marinette Mazoyer. p.139*

9 770335 626008

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : contact@cevenols.fr - Tél. 07 81 88 88 36.
Toute correspondance : LCC Font-Vive – 3 Grand-Rue – 30450 GÉNOLHAC